

## Première séance, mardi 14 novembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation du mandat et assermentation du député Cédric Péclard, en remplacement de feu Denis Chassot. – Communications. – Demande 2017-GC-120: Levée de l'immunité de Marie Garnier, conseillère d'Etat; discussion et vote. – Projet de décret 2017-DIAF-30: Naturalisations; entrée en matière; lecture des articles et vote final. – Projet 2017-DFIN-8: Budget de l'Etat pour l'année 2018; entrée en matière générale; examen de détail: Direction des finances; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

**Présence** de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Gabriel Kolly, Chantal Pythoud-Gaillard et Jean-Daniel Schumacher.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### Ouverture de la session

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2017.

### Validation du mandat de député de Cédric Péclard, en remplacement de Denis Chassot

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Broye. Le Bureau a également constaté que M. Cédric Péclard remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Cédric Péclard.

Je constate que la parole n'est pas demandée.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

### Assermentation de Cédric Péclard

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. Bienvenue! (*applaudissements*)

### Communications

**Le Président.** Cellule UTP. – Je vous rappelle que vous pouvez vous adresser à la cellule UTP pour tous vos soucis informatiques dès la publication du programme de la session jusqu'à la fin de cette dernière en composant le numéro de téléphone 026/305 10 30. Je vous informe également que ce mercredi matin, M<sup>me</sup> Gottardi, cheffe de secteur et du service Desk du SITel sera présente pendant la séance pour toutes les questions que vous pourriez avoir.

**Liens d'intérêts.** – Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (article 13 al. 2 sur la loi de l'information):

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;

- d) les fonctions politiques exercées;
  - e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.
- 

## Demande 2017-GC-120

### Levée d'immunité de Marie Garnier, conseillère d'Etat<sup>1</sup>

Rapporteur: Nicolas Bürgisser (PLR/FDP, SE).

## Discussion

**Le Président.** Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais vous donner quelques précisions sur la manière dont on a traité cet objet jusqu'à aujourd'hui et comment se déroulera le débat de ce jour.

1. Le 3 août 2017, le procureur général, M. Fabien Gasser, a adressé au président du Grand Conseil et à tous les députés – c'est important de le signaler – une demande écrite de levée d'immunité de M<sup>me</sup> Marie Garnier, conseillère d'Etat, cela en se basant sur l'article 18 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA). Ce document de neuf pages comprenait, en fait et en droit, la justification de sa demande et mentionnait notamment les auditions menées jusqu'à ce jour de diverses personnes concernées par cette affaire. La demande du Ministère public a donc été la démarche qui a initié la présente procédure de levée d'immunité. Comme déjà indiqué, cette demande est explicitement adressée aux membres du Grand Conseil, ce qu'a d'ailleurs confirmé le procureur général, et il était donc normal de la faire suivre à ses destinataires conformément à l'article 91 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil et j'ai approuvé, comme président, cette transmission. Il faut préciser que c'est au Ministère public, et non au Secrétariat du Grand Conseil, au Bureau ou au président du Grand Conseil, de veiller, le cas échéant, que le contenu de la demande de levée d'immunité soit proportionné à la nature de la procédure devant être menée devant le Grand Conseil. Pour toutes ces raisons qui ont été confirmées par le Service de législation, la demande de levée d'immunité venant du procureur général a été mise à disposition, en plus du rapport de la commission spéciale, de tous les députés, mais uniquement sur Extranet avec rappel du secret de fonction auquel nous sommes tous tenus.
2. Même si l'article 18 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration indique que c'est une commission spéciale qui doit examiner la demande

de levée d'immunité et décrit précisément le processus correspondant, les règles générales des articles 91 et suivants et 100 et suivants de la loi sur le Grand Conseil sont applicables à cette commission spéciale à l'instar d'une commission ordinaire. Est en particulier applicable l'article 91 al. 2 et 3 de la loi sur le Grand Conseil. Conformément à l'al. 2 de cet article, les membres du Grand Conseil peuvent consulter les PV et les documents reçus ou élaborés par une commission ou par le Bureau, sauf, et ça concerne l'al. 3, les informations reçues sous le sceau de secret de fonction, lesquelles ne sont pas consultables. Dans le cas présent, j'avais initialement indiqué aux chefs de groupes le 7 novembre que les PV de la commission spéciale pouvaient être consultés au Secrétariat général. Toutefois et comme indiqué dans un courrier transmis le 10 novembre à l'ensemble des députés, j'ai pris la décision de mettre à disposition ces PV sur Extranet. En revanche, le procureur général s'est opposé à la transmission à tous les députés des pièces qu'il avait fournies sous le sceau du secret de fonction à la commission spéciale. Ces pièces font en effet partie du dossier judiciaire soumis au secret de l'instruction. A noter que la commission spéciale avait elle-même décidé que ces pièces seraient confidentielles et qu'elles ne seraient donc transmises à personne.

3. Si la mission du Grand Conseil n'est pas de se substituer à une autorité judiciaire et de mener une audition judiciaire, elle consiste uniquement à estimer si des motifs d'intérêt général justifient ou non l'exercice ordinaire d'une poursuite pénale. Le Bureau du Grand Conseil m'a autorisé à donner à M<sup>me</sup> Garnier la possibilité de s'exprimer brièvement devant le plenum à la fin de notre débat, toujours à condition qu'elle le souhaite et si le Conseil d'Etat le permet en levant le secret de fonction. De telle sorte, l'égalité des parties, dont notamment le droit d'être entendu de la conseillère d'Etat, tout en rappelant que celle-ci a déjà été entendue par la commission spéciale, sera respectée et tous les membres du Grand Conseil devraient ainsi disposer d'éléments suffisants pour prendre une décision. Cette possibilité offerte à M<sup>me</sup> Garnier tient aussi compte du fait que le rapport de la commission spéciale ne donne pas un résumé des entretiens avec le procureur général et la conseillère d'Etat. C'est le choix retenu par la commission spéciale et le rapporteur apportera quelques informations à ce sujet.

Avec ces considérations et en rappelant que nous avons heureusement peu d'expérience de telles affaires, je voulais vous expliquer que le processus s'est déroulé dans le cadre des bases légales et qu'on a veillé au maximum à ce que les députés soient en mesure de prendre une décision de manière objective en connaissance de cause.

<sup>1</sup> Le rapport de la commission spéciale figure en p. 2479.

Concernant le débat à proprement parler, il se déroulera comme suit:

- > Je donnerai d'abord la parole au rapporteur de la commission spéciale, M. le Député Nicolas Bürgisser.
- > Après son rapport, j'ouvrirai la discussion. C'est un débat libre, tout le monde a donc le droit de s'exprimer ou de poser des questions.
- > Après vos interventions, je redonnerai la parole au rapporteur pour qu'il puisse apporter des réponses aux éventuelles questions.
- > Puis, conformément à la décision du Bureau du Grand Conseil que je viens de citer, je donnerai enfin la parole à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier, si elle souhaite s'exprimer brièvement.
- > Au terme de cette procédure, nous passerons au vote qui se fera à bulletin secret.

Maintenant, pour répondre aux rumeurs concernant la majorité qualifiée ou la majorité simple, je précise que la levée de l'immunité exige effectivement la majorité qualifiée. Cela par comparaison du texte de l'article 18 al. 3 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et de l'article 140 al. 1 de la loi sur le Grand Conseil qui tous deux utilisent la même notion de «la majorité des membres du Grand Conseil», bien que la LOCEA ne mentionne cependant pas expressément la majorité «qualifiée». J'espère que c'est clair pour tout le monde.

Je donne maintenant la parole au rapporteur de la commission spéciale, M. le Député Bürgisser.

**Le Rapporteur.** Conformément à la tâche que la commission spéciale a reçue lors de la session du Grand Conseil du mois de septembre, je vous informe de notre travail et de notre conclusion.

En introduction, je vous signale que la commission a, au début de ses travaux, demandé un avis de droit au Service de législation (SLeg) du canton de Fribourg pour savoir sur quel article de loi elle devait se baser pour effectuer son travail.

Le président du Grand Conseil vous a parlé des règles générales découlant des articles 90 et suivants et 100 et suivants de la loi sur le Grand Conseil, applicables pour tout ce qui concerne la question de la transmission ou non des documents du Grand Conseil, certains étant déclarés confidentiels, d'autres restant couverts par le secret de fonction.

L'avis du SLeg demandé par la commission spéciale pour savoir dans quel cadre elle devait travailler indique, dans les grandes lignes, que les règles applicables à la procédure de travail de la commission spéciale découlent de l'article 18 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA). L'examen des conditions du droit pénal matériel ne relève pas du Parlement, mais de l'autorité pénale, soit le pouvoir judiciaire. Ça, c'est très important. Donc, la tâche de

notre commission n'était pas de juger de la gravité éventuelle des faits reprochés à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier. Non c'est le travail du Ministère public, si la levée d'immunité est acceptée. Le travail de la commission, donc la tâche essentielle de la commission, était d'estimer si l'apparence d'une infraction est avérée et si l'intérêt général supérieur, l'intérêt public, doit nous pousser à considérer la demande de levée d'immunité comme justifiée ou pas. Encore une fois, et c'est important, la commission n'était pas un tribunal et ne devait pas s'organiser et travailler comme un tribunal. Dès lors que le Grand Conseil et sa commission spéciale n'ont pas à procéder à une vraie administration des preuves, la LOCEA se limite à prévoir l'audition des personnes concernées et la collecte des renseignements jugés nécessaires. Et ça, la commission l'a fait.

La commission a siégé deux fois: la première fois, le lundi 25 septembre, en présence de M. le Procureur général Fabien Gasser; la deuxième fois, le lundi 9 octobre, en présence de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier.

Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions qu'ils ont jugées nécessaires. Accompagnée par son avocat, M<sup>e</sup> André Clerc, la conseillère d'Etat Marie Garnier a eu la possibilité de donner son point de vue.

Sie konnte ihre Meinung darlegen – und zwar solange sie wollte.

La commission a eu la possibilité de prendre connaissance des différents échanges d'e-mails, des PV d'auditions des différentes personnes concernées, auditions réalisées par le procureur général. La commission a également eu accès et a pu lire le rapport Hesperia. Un rapport qui est considéré comme «confidentiel».

Dieser Rapport wurde als vertraulich betitelt.

Tous ces documents appartiennent au procureur général et M. Gasser n'était pas d'accord qu'ils soient publiés ou qu'ils soient rendus accessibles à tous les membres du Grand Conseil. D'ailleurs, la commission spéciale avait pris la même décision de non-transmission de ces annexes que lui a transmises – ou prêtées si vous voulez – le procureur général pour qu'elle puisse travailler.

Les deux PV pré- et post-entretiens de la commission avec Fabien Gasser, respectivement Marie Garnier, le rapport de la commission spéciale et la demande initiale de levée d'immunité émise le 3 août 2017 par le Ministère public sont, eux, disponibles sur Extranet. Ce dernier document, comme l'a dit le président du Grand Conseil, est adressé à tous les députés et n'est pas marqué «confidentiel».

Si la commission spéciale devait, et cela conformément à l'article 18 LOCEA, émettre une proposition sur la demande de levée d'immunité transmise par le Ministère public, il convient toutefois de rappeler, à titre informatif, que

M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat elle-même a demandé la levée de son immunité.

Ganz wichtig: Frau Staatsrätin Garnier hat selber verlangt, dass wir ihre Immunität aufheben.

Une demande datée du 8 août 2017 envoyée par son avocat et qui, à ce jour, n'a pas été retirée et doit donc être considérée comme toujours d'actualité.

Après discussion, mais sans juger du fond de l'affaire, la grande majorité de la commission est de l'avis que l'envoi d'un document confidentiel aux médias a toutes les apparences d'une infraction.

La commission s'est aussi donné trois buts:

1. Nous avons voulu de la transparence dans cette affaire.
2. Nous avons voulu donner à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier la possibilité de s'expliquer et de démontrer que les reproches qui lui sont faits ne tiennent pas la route.
3. Nous voulons que M<sup>me</sup> Garnier soit traitée comme une citoyenne normale de notre canton.

Je peux vous dire que j'ai eu énormément de réactions de la population. La population en a ras-le-bol de cette affaire. La population craint que les politiciens se protègent entre eux et qu'ils ne veulent pas faire la lumière dans cette affaire. La population n'accepte pas cela. Qui veut tricher ou cacher quelque chose? Cela, je l'ai entendu plusieurs fois. En tant que députés, nous avons des responsabilités, dont celle de la crédibilité, la crédibilité des instances politiques. Permettons que la lumière soit faite sur cette affaire!

Par conséquent, notre commission spéciale, par 10 voix contre 1, préavis positivement la demande de levée d'immunité émise par le Ministère public et propose au Grand Conseil d'autoriser ladite levée d'immunité. J'aimerais remercier tous les membres de la commission spéciale pour leur travail, spécialement aussi notre secrétaire Samuel Jodry qui a fait un travail excellent, un travail qui n'était vraiment pas facile, je peux vous le dire.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). C'est à titre personnel que je m'exprime.

Vous l'avez entendu, la commission parlementaire est favorable à la levée du secret immunitaire. Elle justifie son préavis positif par l'apparence d'une infraction et l'intérêt général supérieur. Il est important de rappeler que l'immunité parlementaire n'est pas accordée comme un privilège aux autorités qui pourraient ainsi se soustraire à la justice, mais l'immunité veut empêcher que des plaintes pénales injustifiées, abusives ou téméraires n'entravent le travail des autorités et la bonne marche de l'administration. Je vous renvoie pour cela au message du Conseil d'Etat qui accompagnait la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration. L'immunité a donc pour but de garantir le bon fonctionnement

des autorités qui ne doivent pas être limitées dans leur liberté d'action, d'expression.

Il faut donc réaliser deux conditions pour lever l'immunité. Tout d'abord, la plainte ou là, l'action ouverte par le Ministère public est-elle fondée? Le Ministère public n'avait-il pas d'autres moyens d'instruction à sa disposition avant de devoir entendre M<sup>me</sup> Garnier? Il semble que ce ne soit pas la cas! La commission a admis l'apparence d'une infraction. La deuxième condition: l'infraction justifie-t-elle qu'une telle enquête perturbe l'exercice des fonctions du Conseil d'Etat et de l'administration? Et c'est cette condition qui, à mon avis, n'est pas remplie. L'infraction présumée serait une violation de secret de fonction, soit une infraction que seul un membre d'une autorité ou de l'administration peut commettre. Nous ne parlons pas de corruption, d'abus d'autorité, de faux dans les certificats, infractions qui avaient donné lieu à la levée de l'immunité dans les Grisons et à Neuchâtel. Face à cette infraction, on doit mettre en miroir les tracas que cause et causera cette procédure. Cette affaire, avant même que l'immunité soit levée, a déjà eu des conséquences très importantes pour notre canton: démission d'une conseillère d'Etat, mise en cause de l'indépendance du procureur général et le Conseil d'Etat qui doit annoncer son soutien à sa vice-chancelière. Et nous sommes qu'au début si cette procédure se poursuit. Je pense qu'il faut mettre en parallèle la gravité de la faute et ses conséquences pour l'image de notre canton qui n'en sortira pas grandi. Le Parlement fédéral a plusieurs fois dû se prononcer sur des demandes de levée d'immunité, en autres contre M. Blocher, alors qu'il était soupçonné de violation du secret bancaire ou de calomnies. Or, le Parlement fédéral n'a pas invoqué un besoin de transparence ou bien un certain plaisir qu'auraient pu avoir certains députés de mettre à mal M. Blocher. Ils n'ont jamais levé l'immunité parlementaire. C'est pour cette raison que je vous demande de faire preuve de la même sagesse que le Parlement fédéral. Le fait que M<sup>me</sup> Garnier a elle-même demandé sa levée de l'immunité ne change rien. Ce n'est pas en son pouvoir de décider, mais bien à nous et nous sommes entièrement libres car nous devons prendre en compte l'intérêt supérieur de l'Etat et non pas les intérêts privés des uns et des autres. Notre canton a d'autres défis à relever et pas de temps à perdre pour cette affaire de règlement de compte entre deux habitants de Villars-sur-Glâne. Je vous prie de voter contre la levée de l'immunité.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé la requête de la levée d'immunité déposée le 3 août 2017 par le procureur général du canton de Fribourg. Nous avons examiné cette demande sur la base de cette requête, sur la base de la requête de la Conseillère d'Etat, respectivement de son mandataire, sur la base des différents autres documents transmis, les bases légales pertinentes et surtout en se basant sur les travaux de la commission spéciale chargée d'émettre un préavis à l'attention du Grand Conseil, préavis favorable à 10 contre 1.

La levée d'immunité, dont bénéficient nos plus hauts magistrats, n'est pas une démarche anodine. Une réelle pesée des intérêts doit être faite entre ceux conduisant à ce que la poursuite pénale soit menée à terme et ceux justifiant de lui faire obstacle.

Le but de l'immunité d'un magistrat est d'éviter que sa tâche soit entravée par des procédures pénales infondées. Tel serait le cas d'actions pénales entreprises, par exemple, par une personne notoirement quérulente. Dans cette affaire, la requête de levée d'immunité a été déposée par le procureur général sur la base d'une procédure pénale ouverte pour une infraction poursuivie d'office après que la presse a fait cas que Marie Garnier lui avait transmis sans autre retenue des documents confidentiels.

Nous sommes d'avis qu'une requête émanant du procureur général du canton de Fribourg, élu et réélu à son poste par notre Parlement, également élu depuis l'année passée à la présidence de la Conférence nationale des procureurs, ne doit pas être prise à la légère. A ce sujet, notre groupe a été choqué des attaques personnelles insidieuses dont a fait l'objet l'intéressé. Par ces attaques, c'est nos institutions qui ont été attaquées et mises à mal. Il n'y a qu'à lire les commentaires publiés dans les forums, sur internet, de certains journaux pour s'en rendre compte. Je voulais les citer puis j'ai renoncé. Et cela est choquant et navrant que nos institutions aient été mises à mal justement par la conseillère d'Etat, respectivement par son mandataire, en charge des Institutions, qui devrait être leur garante et non pas le contraire.

Revenons aux faits reprochés, soit la transmission de ce rapport présenté comme «confidentiel». A ce sujet, nous avons été choqués que l'accès au document en question, un rapport d'audit externe sur le fonctionnement de la Préfecture de la Sarine, avait été refusé aux personnes concernées. Ainsi ce rapport a été, un moment, confidentiel pour les personnes concernées, mais par la suite accessible aux journalistes, soit à toute la République. Comprendra qui pourra! M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, vous avez indiqué que la transmission de ce rapport était indispensable pour réhabiliter l'honneur d'une collaboratrice. Dont acte. Mais si tel est réellement le cas, ce sera au procureur en charge de cette affaire d'examiner s'il y avait un tel péril en la demeure ou s'il y avait un autre moyen que celui de commettre une infraction. Dans tous les cas, un de nos magistrats ne devrait pas en arriver là et fonctionner de la sorte. Au contraire, l'Etat et leurs représentants ont un devoir d'exemplarité. L'interdiction de violer le secret de fonction découlant de l'article 320 du code pénal vise justement à assurer le bon fonctionnement de l'Etat et à éviter des indiscretions préjudiciables aux administrés. Il fait peu de doute que tout employé de l'Etat se serait vu blâmer, voir licencier pour faute grave s'il avait commis une violation du secret de fonction. Il en va de même pour tout citoyen à qui rien n'est pardonné lorsqu'une infraction même bénigne est commise. Il serait dès lors incompréhensible pour nos

citoyens qu'un des plus hauts magistrats de notre canton soit ainsi soustrait à l'action pénale. De plus, rien selon nous, permettrait en l'espèce de renoncer à lever cette immunité. En particulier, nous constatons que M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat a elle-même demandé la levée de son immunité, ceci afin de pouvoir s'expliquer. Renoncer à mener à terme cette procédure contribuerait aussi à maintenir un inacceptable soupçon sur les épaules de la personne concernée. Il en va de l'intérêt de tous que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que la procédure pénale puisse aller à son terme. Nous espérons qu'ainsi, et il ne faut pas oublier le fond de l'affaire, cela permettra à la Préfecture de la Sarine de voir ses problèmes enfin résolus. Les enjeux pour notre canton sont trop importants pour que perdurent aussi des dysfonctionnements au sein de cette autorité.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre se prononcera en faveur de la levée d'immunité de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je précise que j'interviens ici à titre personnel.

Je voudrais tout d'abord dire que je puis me rallier sans aucune restriction aux propos tenus par M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck et je ne vais pas répéter ici ce qu'elle a si pertinemment dit. Je voudrais seulement faire une ou deux remarques supplémentaires.

En l'occurrence, on ne nous demande pas de juger sur le fond, on nous demande de savoir si le fait que M<sup>me</sup> Garnier a transmis des documents à la presse doit être considéré comme une violation grave de son secret de fonction, tellement grave qu'elle mérite qu'elle soit exposée à une sanction pénale. Parce qu'il ne s'agit pas de lever l'immunité parlementaire pour un oui pour un non, c'est un acte qui doit être mûrement réfléchi. C'est un acte qui doit avoir une justification fondamentale, comme l'a répété d'ailleurs M<sup>me</sup> de Weck. Autrement on viderait de son sens totalement le fait d'avoir instauré cette immunité parlementaire. J'ajouterais encore un exemple à ceux donnés par M<sup>me</sup> de Weck au niveau fédéral. Je parlerai de M<sup>me</sup> Christa Markwalder qui avait été reconnue coupable d'avoir transmis des documents de la Commission de politique extérieure du Conseil National à une lobbyiste. Le Parlement a décidé, dans cette affaire-là, que la levée de l'immunité ne se justifiait pas. Et pour se faire, les commissions parlementaires fédérales se sont fendues d'un rapport autrement plus explicite que soit le rapport que nous a livré la commission parlementaire, soit le réquisitoire à charge de M. le Procureur général. Et je peux vous assurer qu'ils n'ont violé aucun secret.

Les faits sont connus, Mesdames et Messieurs, il y a eu beaucoup trop de fuites dans cette affaire de la Préfecture de la Sarine et on a mis en cause le personnel de cette Préfecture. M<sup>me</sup> Garnier a tenté de rétablir l'équilibre. Pour se faire, elle a pris conseil auprès du Gouvernement fribourgeois. C'est

peut-être une maladresse qu'elle a faite d'avoir transmis ces documents, mais si elle l'a fait pour de bonnes raisons, on est loin de la grave violation du secret de fonction. Je rappelle aussi que si vous levez l'immunité parlementaire de M<sup>me</sup> Garnier, vous devrez lever – c'est au Gouvernement que je m'adresse – son secret de fonction puisqu'elle devra être en mesure de se défendre, ce qui veut dire que cet excès de transparence aura pour effet de rendre totalement public ce qu'on a reproché à M<sup>me</sup> Garnier d'avoir partiellement rendu public et pourra mettre en lumière certains dysfonctionnements éventuels ou avérés tant à la Préfecture de la Sarine – c'est un secret de polichinelle (*rires*) – qu'au niveau du Conseil d'Etat. Cette affaire n'a que trop duré, Mesdames et Messieurs, on l'a dit, il y a plusieurs personnes qui ont été mises en cause personnellement. M. le Procureur a été lui-même victime collatérale de cette histoire et M<sup>me</sup> Garnier a été contrainte à la démission. Difficile dans ces conditions de ne pas penser à une cavale contre M<sup>me</sup> Garnier et j'en veux pour preuve des lettres de lecteurs qui sont faites par des personnes qui, elles, ne vont pas sur les réseaux sociaux parce que probablement elles n'ont plus l'âge de ce genre d'exercice, mais qui soutiennent toutes M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat. Quand une magistrate est acculée à la démission parce qu'elle ne peut plus exercer son mandat en raison des intenses pressions dont elle est la victime, liées à une erreur dont la faute est sans commune mesure avec tout le battage qui en est fait, cela jette une grave suspicion sur le fonctionnement du Gouvernement et des institutions fribourgeoises. C'est du beau gâchis, Mesdames et Messieurs! J'en appelle à la sagesse des députés, rehaussons le débat à sa juste valeur et laissons les choses se passer comme elles devraient l'être normalement, n'en rajoutons pas! J'en appelle donc à vous pour que vous ayez l'intelligence et la sagesse de rejeter cette demande.

**Le Rapporteur.** Il n'y a aucune question qui a été posée à la commission. Par contre, j'aimerais donner une réponse à M<sup>me</sup> de Weck. Es war nicht an der Kommission, über die Schwere des Vergehens zu urteilen. Wir mussten nur beurteilen, ob es ein Vergehen gibt. Die Schwere des Vergehens zu beurteilen, ist dann Sache des Staatsanwaltes.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Il n'est pas possible de faire usage en moins de cinq minutes du droit d'être entendu. Je renonce donc à me prononcer sur la procédure et à renouveler les arguments développés devant la commission dont, vous le savez peut-être, le PV m'a été transmis il y a quelques jours, soit environ un mois après l'audition. Quant au rapport Hesperia, pour répondre au président de la commission, je rappelle qu'il s'agit d'un rapport que nous avons commandé, dont nous détenons en principe le secret et dont nous pouvons donc déterminer le statut. Ce rapport n'a pas été refusé aux employés de la Préfecture comme le prétend le député Kolly, il s'agit là d'un autre rapport, plus délicat. Je répondrai peut-être à M<sup>me</sup> de Weck en disant que mon secrétaire général aurait pu contredire bon nombre d'accusations, puisque c'est lui qui s'est occupé

de la gestion des affaires du personnel de la Préfecture, lors de son audition en juin si on lui avait demandé, simplement demandé, de répondre aux questions. L'immunité, Mesdames et Messieurs, sert à garantir le bon fonctionnement de l'Etat et n'est pas un privilège, l'exposition médiatique des personnes qui s'engagent en politique tend à faire gonfler les affaires et la disposition légale sur l'immunité vise justement à donner aux représentants du peuple que vous êtes la possibilité d'apprécier l'importance des faits reprochés. Je n'ai rien à redouter de cette procédure, mais cette exposition médiatique, vous le savez, m'a usée ainsi que ma famille et mes services. Désormais, je n'ai plus à craindre qu'une décision de justice pèse sur mon engagement politique, aussi je prendrai acte avec sérénité de votre décision d'aujourd'hui quelle qu'elle soit. J'espère qu'elle permettra enfin aux différents pouvoirs de notre Etat de se consacrer à leur mission au service des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

**Le Président.** Nous passons au vote. Je vais donner les explications.

Celles et ceux qui sont d'accord de lever l'immunité de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, comme demandé par le Ministère public et comme proposé par la majorité de la commission spéciale, écrivent «oui» oder «ja» sur le bulletin de vote. Celles et ceux qui ne sont pas d'accord de lever l'immunité de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat écrivent «non» oder «nein» sur le bulletin de vote.

Celles et ceux qui veulent s'abstenir n'écrivent rien sur le bulletin de vote (*rires*). Un bulletin vide est considéré comme une voix d'abstention.

Est-ce que c'est clair pour tout le monde?

La parole n'est pas demandée, c'est donc clair. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote, de les recueillir et de procéder directement au dépouillement.

## Vote

**Le Président.** Avant de vous donner le résultat, j'ai juste une information pour les médias, surtout pour tous ceux qui sont en train de filmer et de photographier. J'ai vu que vous avez filmé et photographié des députés pendant qu'ils mettaient le «oui» ou le «non» ou «rien» sur leur bulletin de vote. Je prie tous ceux qui l'ont fait de ne pas utiliser ces photos et ces films. Merci.

- > Au vote à bulletin secret, la levée de l'immunité est acceptée par 56 voix contre 48; il y a 3 abstentions (bulletins distribués: 107).

**Le Président.** Nous allons donc informer officiellement le Ministère public que cette enquête peut se poursuivre.

—

## Projet de décret 2017-DIAF-30 relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### Entrée en matière

**La Rapporteure.** Le projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui comprend 84 dossiers de demandes de droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier de confédéré demandant d'acquérir le droit de cité fribourgeois. Pour l'étude des dossiers et les auditions des personnes exigées par la loi, la Commission a siégé à neuf reprises et elle a émis un préavis favorable pour les candidats et candidates de 80 dossiers. Cinq dossiers ont été préavisés négativement. La Commission estime que les personnes préavisées négativement n'ont pas les connaissances nécessaires et ne répondent pas aux conditions requises pour obtenir la naturalisation. A ce jour, les candidats de deux des cinq dossiers ont demandé de suspendre la procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du décret.

Par conséquent, 121 personnes sont aujourd'hui préavisées favorablement. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret, en tenant compte des remarques émises ainsi que des modifications figurant dans le projet bis.

**La Commissaire.** Je vous propose d'entrer en matière sur ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### ART. 1

**La Rapporteure.** Je propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

A l'annexe 1, les dossiers N° 19, 33 et 50 sont préavisés négativement par la Commission. Les dossiers N° 52 et 82 ne figurent plus au décret, car ces personnes souhaitent suspendre la procédure de demande de naturalisation. Les autres modifications concernent un changement de nom et des précisions au sujet de la profession des candidates et des candidats.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).

#### ART. 2

- > Adopté.

#### ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cötting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 94.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 2385ss.

## Projet 2017-DFIN-8 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, VF).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### Entrée en matière générale

**Le Rapporteur général.** La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2018 qui vous est présenté. Préalablement à l'examen en plenum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Les rapporteurs de chaque Direction feront un rapport spécifique tout à l'heure, lors de l'examen de détail du budget de chaque Direction. Pour ma part, je me contenterai de considérations générales sur l'ensemble du budget de fonctionnement et des investissements ainsi que d'un résumé des avis exprimés au sein de notre Commission et enfin des recommandations faites par la CFG.

Ainsi, le Conseil d'Etat présente un budget équilibré pour l'exercice 2018, avec un excédent de revenus au compte de résultats de 217 750 frs et un excédent de dépenses au compte des investissements de 158,9 millions de frs. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de la Constitution cantonale.

Il est néanmoins utile de préciser que le déficit initial, émanant des demandes diverses des services, montrait un manque de 206,3 millions de frs. Ce déficit initial a été résorbé par une réduction des charges de 143,6 millions de frs, qui se traduit en l'occurrence par des demandes de postes non satisfaites, ainsi que par une augmentation des revenus de 62,9 millions de frs, provenant de la réévaluation des taxations fiscales, compte tenu des taxations connues.

C'est un peu, permettez-moi l'expression, la liste au Père Noël de la part des services. Pour imaginer la situation, c'est comme si en faisant vos courses, vous remplissez votre caddie de tout ce que vous souhaitez, mais qui n'est pas forcément utile, et qu'au moment de passer à la caisse, vous vous rendez compte que vous n'avez pas les moyens de tout payer et que par conséquent, vous devez retourner certains articles en rayon.

Cette manière de faire ne convient pas à la CFG et il y a lieu de revoir le processus budgétaire.

Le compte de résultats présente des revenus totaux de 3 508 031 770 frs, en augmentation de 1,5% par rapport au budget 2017 et des charges totales de 3 507 814 020 frs, aussi en augmentation de 1,5%.

Les revenus augmentent de 52,5 millions de frs dont 30,5 millions de revenus fiscaux, parmi lesquels l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, avec + 15 millions de frs. Cela résulte de produits fiscaux estimés de la part d'entreprises dont les allègements fiscaux prennent fin en 2017. Et là, on attire quand même l'attention du Conseil d'Etat sur le risque lié aux prix de transfert intra-groupes, à savoir la velléité dans certains groupes internationaux de laisser les bénéfices réalisés dans la filiale domiciliée dans la meilleure juridiction fiscale.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques augmente aussi de 10 millions de frs. Par contre, l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminue de 10 millions de frs par rapport au budget 2017. Mais il faut rappeler qu'en 2017, il y avait eu un cas exceptionnel générant 18 millions de frs de recettes supplémentaires.

Les revenus des biens, taxes, émoluments et contributions augmentent de 12,8 millions de frs, ce qui s'explique en partie par la prise en considération dans le budget 2018 de la taxe sur la plus-value.

A relever que l'augmentation des taxes universitaires de 180 frs par semestre, selon décision prise par le Conseil d'Etat le 8 novembre 2017, ne figure pas au budget 2018, car la demande du rectorat est arrivée après l'élaboration du budget.

Les revenus de transferts augmentent quant à eux de 19,5 millions de frs, dont une augmentation des subventions acquises au titre de récupération de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que des subventions fédérales pour la réduction des cotisations à l'assurance-maladie.

Par contre, les recettes provenant de la péréquation financière fédérale continuent de régresser: -10,7 millions de frs en 2018 à 390,4 millions de frs. Cela représente 100 millions de frs de moins, ou - 20%, par rapport à 2011, il y a 7 ans. Ceci n'est pas forcément négatif, car cela démontre aussi que le canton de Fribourg se porte mieux économiquement. Par ailleurs, les recettes fiscales ont progressé durant cette même période de 18,7%.

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sont aussi en baisse, de - 11 millions de frs. A relever toutefois qu'au budget 2018 aucun versement de la BNS n'est attendu, mais un prélèvement de 25 millions de frs à la provision BNS a été budgété, comme au budget 2017. D'ailleurs, en 2017, le canton de Fribourg a dû recevoir un montant de 42 millions de frs, montant qui sera affecté à cette même provision BNS, selon la pratique maintenant définie par le Conseil d'Etat.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 2524ss. Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC sous forme de brochure séparée.

Au niveau des charges, celles-ci augmentent de 52,8 millions de frs à 3,5078 milliards de frs, soit une hausse moyenne de 1,5% comme pour les revenus.

Les charges de personnel, elles, se distinguent par une hausse de 2%, c'est-à-dire + 25 millions de frs à 1,2797 milliard de frs. Cela s'explique par l'octroi du palier (+ 10,1 millions) et la création de nouveaux postes (88,08 EPT), pour un montant de 12,2 millions de frs. Ces nouveaux postes se répartissent entre l'administration centrale (20,3 EPT) et le secteur de l'enseignement (69,73 EPT).

Les nouveaux postes dans l'administration se répartissent globalement à raison de 3 EPT par Direction. Cet arrosage par Direction n'est pas acceptable et laisse présager un laisser-aller à futur dans l'engagement de personnel. Le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités et prioriser les demandes de postes.

Le pool général créé au budget 2017 (12 EPT) a été réparti entre les Directions au budget 2018 pour 11 EPT. Ainsi, au budget 2018, l'Etat de Fribourg comptera 8520,25 EPT.

Dernier élément concernant les charges de personnel, une réserve de 6 millions de frs figure dans les dépenses générales pour une adaptation éventuelle au renchérissement de 0,3%. La décision formelle sera prise en décembre par le Conseil d'Etat.

Les charges de consommation augmentent de 10,3 millions de frs à 364,1 millions de frs. Cela s'explique notamment par l'affectation de 5 millions de frs au titre de la stratégie de digitalisation de l'Etat.

Les amortissements du patrimoine administratif ainsi que des prêts, participations et subventions baissent pour un total de 16,6 millions de frs. Ce sont les charges d'amortissements pour les routes qui régressent par rapport au budget 2017, car l'exercice 2017 comprenait la fin de période d'amortissement de certains chantiers importants.

Les charges de transferts augmentent de 27,5 millions de frs, dont 24,9 millions de frs de subventions accordées pour les institutions spécialisées, l'aide à l'assurance-maladie, l'aide sociale des demandeurs d'asile et pour l'extension de l'offre TPF dans le sud du canton. Le détail des chiffres apparaît dans le message en page 34. A relever également que la quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité, se chiffre à 36,3% en dessous du plafond légal de 41%.

Enfin, une attribution de 49,4 millions de frs sera affectée aux financements spéciaux, ce qui représente une augmentation de 5,9 millions par rapport au budget 2017.

Au niveau des investissements, le budget 2018 présente des investissements bruts de 207,1 millions de frs, soit + 10,2 millions de frs par rapport au budget 2017. Les investissements nets se chiffrent quant à eux à 159 millions de frs, + 3,1 millions de frs par rapport à 2017.

La marge d'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent du compte de résultats augmenté des amortissements et des attributions aux fonds, moins les prélèvements aux fonds, se chiffre à 91,7 millions de frs. La différence avec les investissements nets, à savoir 67,3 millions de frs, sera prélevée sur la fortune. Conséquence: le degré d'autofinancement n'est que de 57,7% seulement, c'est-à-dire bien en deçà des 80% requis au titre de bonne gestion.

Le budget des investissements 2018 est l'un des plus importants de ces dernières années. Cela s'explique par la construction et l'aménagement de bâtiments, tels l'Université, Grange-neuve, la Haute Ecole de santé et de travail social ou le Collège Ste-Croix. Par contre, le volume consacré aux routes cantonales reste stable. Enfin, au niveau des prêts, 3 millions de frs sont prévus pour le SICHH, dossier dont nous serons saisis probablement en décembre.

En conclusion, l'élaboration du budget 2018 n'a probablement pas été aussi difficile que le Conseil d'Etat veut bien le dire. On en veut pour preuve, par exemple, l'attribution linéaire de 3 EPT par Direction.

Néanmoins, la CFG fait part de ses inquiétudes à moyen terme. Les mesures d'économies ont pris fin, mais les mesures structurelles n'ont jamais été mises en œuvre; l'augmentation sans retenue des charges de personnel, qui aura un impact sur tous les budgets futurs mais aussi sur la Caisse de pension – qui par ailleurs devra être assainie et, à ce propos, je précise que rien n'a été prévu à cet effet au budget 2018 –, la diminution de la RPT, la situation financière toujours plus difficile du HFR, l'insuffisance de financement des investissements au sujet de laquelle le Conseil d'Etat semble peu soucieux, bref, tous ces éléments nous amènent à penser qu'il serait illusoire de conclure que les difficultés sont derrière nous. La CFG rend attentif le Conseil d'Etat à ces sujets et lui demande de garder la maîtrise des charges dans les budgets futurs.

La CFG a accepté tacitement l'entrée en matière sur ce budget 2018 et vous propose une version bis, à la suite d'un amendement accepté par 7 voix contre 4, qui demande d'attribuer 50 000 frs de subventions cantonales supplémentaires pour le développement de la culture, portant ainsi le montant total à 4 050 000 de frs au Service de la culture, position N° 3636.118. Cette proposition fait suite au débat que nous avons eu en octobre. En contrepartie de cette dépense supplémentaire, et conformément à l'article 41 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat, la Commission vous propose de réduire les travaux informatiques effectués par des tiers au SITel de 50 000 frs à 10 159 680 frs.

Avec ces considérations, je vous invite, au nom de la Commission des finances et de gestion, à accepter l'entrée en matière sur le budget 2018.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier le rapporteur général de la Commission des finances et de gestion pour son rapport.

Résolument optimiste et tourné vers l'avenir, voilà le principal message du budget 2018. La politique rigoureuse et responsable menée ces dernières années nous permet aujourd'hui d'être à la fois pragmatiques et ambitieux pour répondre aux besoins de la population et construire l'avenir de notre canton.

Le Conseil d'Etat se réjouit de pouvoir vous présenter un budget comprenant le développement de ses principaux axes stratégiques, en s'appuyant sur une évolution favorable des revenus propres de l'Etat. L'an prochain, c'est donc un programme d'investissements soutenu que nous aurons la chance de mettre en œuvre.

D'une part, nous pourrions aiguiller notre canton sur les rails de «Fribourg 4.0», en déployant une stratégie de digitalisation solide, en implémentant les bases nécessaires au développement de la cyberadministration. En aucun cas nous ne pouvons en effet manquer le virage digital, tout simplement vital pour le futur de notre canton, que ce soit en termes d'innovation et de dynamisme pour notre économie ou de services à la population. Nous n'avons pas l'intention d'être à la traîne dans ce domaine; bien au contraire, nous devons faire partie des précurseurs. Dans cette perspective, l'enveloppe consacrée à l'informatique augmentera de quelque 40% en 2018, pour dépasser les 28 millions de frs.

Le Conseil d'Etat souhaite également donner une impulsion marquée dans le domaine de la mobilité, en étoffant l'offre des transports publics sur le territoire fribourgeois, en particulier dans le sud du canton. Il entend par ailleurs fournir un appui soutenu à l'activité économique fribourgeoise, en investissant plus de 200 millions de frs bruts, afin de renforcer les infrastructures et l'attractivité du canton.

De manière générale, le budget 2018 garantit l'ensemble des prestations de l'Etat, dans un souci de qualité et de consolidation de l'acquis. En ce qui concerne l'augmentation des postes à hauteur de 90 EPT, la très grande majorité d'entre eux est consacrée à l'enseignement. Au vu de la croissance démographique de notre canton, nous n'avons pas d'autre choix que d'assumer la situation et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un enseignement à la hauteur des ambitions de notre jeunesse. Ces efforts croissants concernent également les hautes écoles, dont l'Université, notamment avec son master en médecine. La formation et l'innovation constituent en effet l'une des forces de notre canton avec un retour sur investissement indéniable.

Concernant le chapitre des subventions, les principales augmentations concernent les écoles spéciales, les aides pour l'assurance-maladie ainsi que l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Dans ces trois domaines, la hausse des montants est plus élevée que la moyenne totale des charges.

De manière générale, l'équilibre budgétaire exigé par la Constitution a pu être atteint au prix des efforts consentis par les différents services pour combler le déficit initial. Au fil des lectures budgétaires, les charges ont ainsi pu être réduites à hauteur de 143,6 millions de frs tandis que les revenus ont augmenté de 30% pour atteindre 62,9 millions de francs. Au final, le projet de budget affiche un bénéfice de 200 000 francs pour un total de charges de 3,5 milliards. A cet égard, nous pouvons nous réjouir de la progression marquée des revenus fiscaux des personnes morales. Outre la fin de certains allègements fiscaux qui nous permettent d'obtenir les retours sur investissements escomptés, cette progression positive est également le signe d'une économie solide et dynamique.

Cette évolution nous a en outre permis de compenser en partie le recul des recettes issues de la péréquation financière fédérale.

Ce budget ne doit toutefois pas faire oublier les perspectives esquissées par la planification financière. Etant donné la dynamique de progression des charges et compte tenu de la pression que connaissent certaines sources de revenus, l'équilibre budgétaire demeurera tributaire de la rigueur avec laquelle seront définies les priorités dans l'allocation des ressources de l'Etat.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2018.

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche a pris connaissance comme il se doit du budget 2018 de l'Etat de Fribourg. Il exprime sa satisfaction et remercie l'ensemble des Directions pour le projet qui nous est soumis en ce moment. Bien entendu, certaines questions précises attendent une réponse de la part de députés de notre formation. Le message du Conseil d'Etat relatif à l'exercice 2018 est suffisamment complet et relaté dans les 47 pages que chacune et chacun d'entre nous a pu consulter.

L'excédent des revenus du compte de résultats répond bien entendu à l'exigence légale en la matière, à savoir pour le budget 2018, au principe de l'équilibre budgétaire. Le bénéfice annoncé de 217 000 frs environ est donc à mettre en relation avec une progression semblable avoisinant les 1,5% des charges et des revenus.

Le Conseil d'Etat nous a annoncé qu'un élagage financier – si je puis utiliser ce terme – a eu lieu à la suite du déficit initial, qui s'est soldé évidemment par une amélioration, comme l'a dit le Conseil d'Etat, de 206 millions de frs. Notre groupe parlementaire exprime tout de même son inquiétude face à la dégringolade, depuis le budget 2014, du degré d'autofinancement arrêté à 57%, comme l'a rappelé le rapporteur général. Qu'en sera-t-il des années futures? On sait que nos entreprises fribourgeoises ont bien amorti le choc, notamment face à l'abandon, en 2015, du taux plancher de la BNS. L'allègement fiscal qui est prévu donne donc l'espoir de meilleures recettes pour les mois à venir et c'est tant mieux. Par contre,

la fiscalité provenant des contribuables fribourgeois reste stable et l'impôt sur le revenu diminue même de 10 millions dans les projections du budget de l'année prochaine.

On se consolera donc en prenant note que les impôts, par suite de procédures en soustractions et amendes, ont progressé de 24,3% au budget 2018. Sur l'ensemble du chapitre des rentrées fiscales, la situation demeure cependant satisfaisante au vu des 2,3% de progression annoncée. C'est tout de même 30 millions supplémentaires.

Dans le cadre du recours aux différents fonds et provisions, le Conseil d'Etat joue la prudence, avec une diminution d'environ 17% par rapport au budget de cette année. L'ensemble des charges du compte de résultats a été maîtrisé par une égalité entre ces derniers et les revenus.

Notre groupe parlementaire salue ici le maintien des prestations salariales, avec notamment l'octroi des paliers, l'augmentation du crédit pour les revalorisations salariales, les gratifications d'ancienneté, primes de fidélité ainsi qu'une augmentation des crédits pour les prestations aux retraités. L'Etat, rappelons-le, est un employeur conséquent avec 8520 EPT, ce qui correspond environ aux 36% des charges du compte de résultats.

Enfin, au compte des investissements, on atteint un record avec un montant de 207 millions de frs annoncés pour les dépenses, 139 millions pour les investissements propres, dont 41 millions pour les routes cantonales et 96 millions pour les bâtiments. N'oublions pas les subventions d'investissements qui se montent à 53 millions de frs, avec une grosse portion de 18 millions pour les améliorations foncières et 14,3 millions pour le soutien aux énergies renouvelables, amélioration de 8,3% que notre groupe salue. Ces investissements et leur financement plus spécialement remettent le doigt sur ce fameux degré d'autofinancement qui est descendu de 7,7% depuis l'élaboration du budget 2017.

Le Conseil d'Etat nous transmet un programme d'investissements audacieux, mais pas téméraire, conscient de maintenir le canton dans le train d'un développement en adéquation avec son temps, en référence au développement de ses principaux axes stratégiques comme il l'annonce si bien.

En exergue, les investissements conséquents dans l'informatique, la transition numérique, une importante stratégie de digitalisation, à l'instar du canton de Vaud et de sa conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Il faut donc être proactif. L'Etat pourrait, à moyen terme, faire des économies et les réinjecter dans le ménage courant, comme nous le disent nos amis vaudois, mais personnellement j'attends pour voir.

Nous exprimons notre satisfaction pour ce qui est de l'intérêt porté au domaine de la mobilité, par une amélioration des transports publics. Les entreprises fribourgeoises, quant à elles, ne semblent pas avoir été oubliées, eu égard aux conséquents

investissements prévus en matière d'infrastructures, tout en sachant qu'en la matière, la procédure des marchés publics peut parfois réserver des surprises pas toujours agréables.

Notre groupe est conscient que, dans le cadre de la planification financière, il faudra garder la tête froide et faire les bons choix.

C'est avec ces considérations que notre groupe entre en matière sur le budget 2018.

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SE).** Le groupe démocrate-chrétien salue la réussite d'un budget 2018 équilibré et félicite le Conseil d'Etat pour son programme d'investissements de plus de 200 millions de frs. Cet important plan d'investissements va aider l'ensemble de l'économie cantonale.

Notre groupe a pris connaissance des besoins importants en nouveaux postes, en particulier dans l'enseignement. Il prend acte de la création d'autres nouveaux postes dans l'administration.

Par contre, le groupe démocrate-chrétien rend attentif le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à la stagnation des revenus liés à l'impôt sur le revenu des habitants. C'est une indication inquiétante qui doit interpeller le Conseil d'Etat sur des mesures à prendre afin de limiter l'augmentation des charges générales de l'Etat.

Wir Grossräte werden in unserer parlamentarischen Arbeit in den kommenden Jahren auch gefordert sein, dafür zu sorgen, dass die Staatsausgaben in Einklang mit den wirtschaftlichen Erträgen des Staatshaushaltes bleiben. Ich denke da an die zahlreichen Vorstösse, die eine Erhöhung der Ausgaben zur Folge haben würden sowie eine zu leichtfertige und nicht nachhaltige Allokation des Staatsvermögens.

Die Christlichdemokratische Fraktion fordert den Staatsrat daher auf, weiterhin nach internen Möglichkeiten der Effizienzsteigerung zu suchen und sich Sparmassnahmen zu überlegen, um so eine weitere Erhöhung der Ausgaben zu beschränken und mit einer attraktiven Fiskalpolitik die Attraktivität des Standortes Freiburg zu halten oder gar auszubauen. Der Kanton ist heute in einer guten finanziellen Verfassung. Dies soll genutzt werden, um das umfangreiche Investitionsprogramm in den nächsten Jahren voranzutreiben. Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt die Prioritäten 2018 des Staatsrates. Wir haben es bereits gehört: Investition in die Digitalisierung, Verdichtung des Öffentlichen Verkehrs, Ausbau der Infrastruktur und die Erhöhung der Attraktivität des Wirtschaftsstandortes.

Im Gegensatz zur Beurteilung des Budgets 2108 einer anderen bürgerlichen Partei in einer Pressemitteilung anfangs Oktober formulieren wir nicht einen Mangel an Visionen des Staatsrates für das Budget 2018, sondern die Aufforderung, die grossen Herausforderungen aktiv anzugehen. Zum Beispiel – um nicht abschliessend zu sein – die Rekapitalisierung der Pensions-

kasse, das Steuerpaket 2017 als Nachfolgeprojekt der USR III, die Änderungen im Finanzausgleich unter den Kantonen und die angesprochene Kostenschere. Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt den Änderungsantrag der CFG, die zusätzlichen 50 000 Franken in die Kultur zu investieren.

Mit diesen Bemerkungen steht die Christlichdemokratische Fraktion geschlossen hinter dem Budget 2018 und stimmt für Eintreten.

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den vorliegenden Voranschlag 2018 geprüft und besprochen und nimmt Kenntnis vom budgetierten Ertragsüberschuss von 217 700 Franken.

Die Entstehung dieses Betrages – wir haben es gehört – wurde erreicht durch Aufwandkürzungen in der Höhe von 143,6 Millionen Franken und durch Ertragserhöhungen in der Höhe von 260,9 Millionen Franken, ausgegangen vom 1. Budgetentwurf. Was die Ertragserhöhung der knapp 63 Millionen Franken betrifft, muss man – wie bereits in den Vorjahren – den Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern des Kantons ein Kränzchen winden. Gegenüber dem Budget des Vorjahres sehen wir eine Zunahme des Totalsteuerertrages von 30,5 Millionen Franken. Unsere Fraktion nimmt die Regierung in dieser Sache in die Pflicht, vorausschauend für den Voranschlag 2019 eine gerechte und effiziente Steuerreduktionsrunde ins Auge zu fassen.

Zu Diskussion Anlass gab in unserer Gruppe auch die Zunahme der Vollzeitstellen um 88,08 Einheiten. Sind diejenigen im Sektor Unterricht noch einigermaßen nachvollziehbar, erfolgte die Schaffung der 20,3 EPT im Sektor Verwaltung hingegen sehr grosszügig und die Notwendigkeit einer Aufstockung in diesem Umfang wird in Frage gestellt.

Auffallend ist auch die Zunahme der Budgets der beiden Positionen «Kantonsbeitrag für die Integration von vorläufig Aufgenommenen», plus 1,2 Millionen Franken, und «Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge», plus 4,9 Millionen Franken – im Wissen, dass Erstere dem Kanton durch den Bund aufoktroiert werden. Das ambitionierte Investitionsprogramm von plus 10,2 Millionen Franken gegenüber dem Vorjahresbudget beinhaltet unter anderem wichtige Vorhaben: Bau respektive Ausbau der Universität, ALP Grange-neuve, HES-SO Fribourg, Kollegium Heilig Kreuz etc.

Von den 159 Millionen Franken Nettoinvestitionen werden 91,7 Millionen Franken selbst finanziert. Mit anderen Worten: Es existiert ein Finanzierungsfehlbetrag von 67,3 Millionen Franken, der durch Eigenkapitalentnahme abgedeckt werden muss. Unsere Fraktion ist der Meinung, dass der für 2018 niedrig resultierende Selbstfinanzierungsgrad von 57,7 Prozent in den kommenden Jahren nach oben korrigiert werden muss – im Minimum auf die Höhe des Richtwertes einer sogenannten gesunden Haushaltsführung, das heisst auf ca. 80 Prozent.

Mit diesen Bemerkungen teile ich mit, dass unsere Fraktion einstimmig für Eintreten auf das Budget 2018 stimmt. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird aber das Projekt bis des Dekretes 2017-DFIN-8 betreffend Erhöhung der Kantonsbeiträge für die Kulturförderung in der Höhe von 50 000 Franken grossmehrheitlich nicht unterstützen und der ursprünglichen Fassung des Staatsrates zustimmen.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt le budget 2018 de l'Etat de Fribourg. Le résultat est certes positif, mais faut-il s'en réjouir? Notre groupe relève son inquiétude à la lecture de certains de ces chiffres. En effet, il constate par exemple la dissolution d'une réserve de 500 000 frs au Secrétariat général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, sans retrouver la dépense y relative. N'est-ce pas une manière d'embellir artificiellement le budget?

Un élément beaucoup plus inquiétant à nos yeux: le budget 2018 prévoit 10 millions de moins d'amortissements que le précédent budget. Est-il juste de jouer sur cet effet momentané? Car, vu les investissements planifiés ces prochaines années, que le groupe libéral-radical salue bien entendu, notamment pour le HFR, les routes de contournement, mais aussi, dans un autre domaine, pour la recapitalisation de la Caisse de pension du personnel de l'Etat, il viendra le jour où il sera nécessaire de faire à nouveau les «fonds de tiroirs» pour boucler le budget.

Monsieur le Commissaire, pouvez-vous nous dire quelle a été la tendance en volume d'amortissements ces 10 dernières années et l'évolution pour les années futures?

Le groupe libéral-radical soutiendra la version bis de la Commission des finances et de gestion concernant le montant de 50 000 frs supplémentaires pour une augmentation des subventions cantonales en faveur du développement de la culture.

Une dernière remarque: nous avons opté pour un Parlement sans papier; il serait agréable que notre Service informatique améliore la présentation des documents électroniques ou nous mette à disposition les outils informatiques nécessaires. Ceci nous permettra de travailler d'une manière plus efficace que cette année sur le volumineux dossier du budget 2018 et sur les futurs comptes 2017.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical entre en matière pour la lecture de ce budget 2018 et vous demande d'en faire de même, chers collègues.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Le budget présenté est un budget équilibré, soit. C'est la loi qui le prévoit, on est en règle. Dont acte. Mais voilà, pour y arriver, la version 0 du budget 2018 a été passée au crible et les charges fortement réduites de 143 millions. Alors, que s'est-

il passé? Les services de l'Etat ont-ils vraiment exagéré leurs demandes au moment de leur élaboration? Ou bien le Conseil d'Etat ne dirige-t-il le canton qu'avec le crayon rouge? Les charges de personnel n'augmentent que de 2%, les EPT de 91 postes, mais on en supprime dans l'administration centrale. La logique voudrait que les EPT, donc le personnel, suivent la croissance de la population, afin d'offrir aux citoyennes et citoyens des services adéquats. Ce n'est manifestement pas le cas. Certes, on crée de nouveaux postes dans l'enseignement, on augmente les subventions dans le domaine social ou de la santé, ce qui est à relever, et on prédit une hausse des revenus fiscaux des personnes morales. Mais on estime, et c'est juste, le revenu des personnes physiques plus bas de 1%, alors qu'on connaît un taux de croissance démographique dépassant largement ce pourcent. Cette situation devrait et doit préoccuper le Conseil d'Etat – cela a déjà été relevé dans ce plenum – car en moyenne la population s'appauvrit, ou du moins une partie d'entre elle, puisque l'impôt sur la fortune, lui, augmente sensiblement. Alors, les mesures d'économie dont ont souffert les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et sûrement, par mimétisme, le secteur privé, ont entraîné la population dans une spirale d'austérité que nous devons aujourd'hui stopper.

Les investissements prévus sont une bonne chose, mais sont-ils suffisants? Ne serait-il pas temps aujourd'hui de prélever un peu dans le tas d'or accumulé ces dernières années et de faire davantage tourner l'économie? Par exemple, le taux de subvention: il est encore en dessous du maximum autorisé. Alors, pourquoi ne pas être un peu plus généreux car, avec le bénéfice prévu, la fortune augmentera encore de 200 000 frs à la fin 2018.

Parmi les points forts du budget, le Conseil d'Etat annonce une nette augmentation de l'enveloppe informatique. On ne peut que saluer cet effort, quand on voit la difficulté des services à mettre à disposition des députés des outils efficaces ou quand on voit le retard pris dans la mise à disposition du vote électronique.

Comme l'a dit M. le Rapporteur général, le développement des transports fait aussi l'objet d'une attention particulière et d'une augmentation de budget. Les agglomérations qui étouffent sous le trafic individuel motorisé vous seront reconnaissantes, mais les communes pourront vous rappeler que le subventionnement cantonal est encore bridé par une mesure structurelle et d'économie. Il serait donc temps de revenir maintenant aux 60% de subventions qui ont prévalu pendant de longues années.

En résumé, le groupe socialiste demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour sortir de la vision d'austérité qui a marqué les quatre dernières années et de dépenser jusqu'au dernier franc ce qui est prévu au budget. Il serait en effet difficilement soutenable de clôturer l'année une fois de plus avec des comptes positifs mirobolants. La population, à n'en pas douter, vous en sera reconnaissante.

Sur ces considérations, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur le budget 2018.

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone, association professionnelle qui défend les intérêts des enseignants. Mon intervention dans ce débat d'entrée en matière porte sur le nombre de postes dans l'enseignement. Tout d'abord, comme le dit le message en page 29, chiffre 3.2.2, «au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 69,73 EPT nouveaux postes qui sont créés afin, d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO et de l'Université.» Certes, c'est un effort considérable et important, mais nécessaire pour maintenir et développer une école fribourgeoise de qualité et cela vient d'être rappelé à juste titre par M. le Commissaire. Cela va dans le bon sens et il est évident, surtout dans le secteur de l'école obligatoire, qu'il faut repourvoir les postes vacants ou ouverts et qu'il faut assurer un encadrement optimal des élèves.

Ceci étant dit, deux textes législatifs de haute importance ont été votés, adoptés par le Grand Conseil ces dernières années: la loi scolaire, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015, et son règlement au 1<sup>er</sup> août 2016 et, plus récemment, la loi sur la pédagogie spécialisée, dont l'entrée en vigueur est prévue en août 2018 et son règlement bientôt mis en consultation. Ces deux textes, je l'ai souvent dit dans cet hémicycle lors des débats, exigent des moyens en personnel pour une mise en œuvre adéquate répondant aux attentes et, surtout, confirmant les volontés des législateurs.

Les responsables d'établissements n'ont pas encore leur dotation horaire prévue. Il est difficile, dans les grands établissements, d'obtenir un poste d'adjoint au responsable d'établissement, sans parler des besoins importants pour la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée et les attentes actuelles qui retardent la prise en charge de plusieurs élèves.

Monsieur le Commissaire, ma question est simple: le budget proposé pour le personnel de l'enseignement est-il à la hauteur des besoins et une réflexion sur les besoins dans les années à venir a-t-elle été menée pour répondre à l'objectif cité ci-dessus du respect et du maintien de la qualité de l'école fribourgeoise?

**Cotting-Chardonnens Violaine** (PS/SP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis vice-syndique de Belmont-Broye, une commune nouvellement fusionnée.

Dans son programme gouvernemental, en page 16, chiffre 2, le Conseil d'Etat estime indispensable de renforcer le centre cantonal pour que la force de celui-ci rayonne sur l'ensemble du canton. Selon le Conseil d'Etat, la principale clé de ce renforcement est la fusion du Grand Fribourg. Ce projet

ambitieux est excellent, mais il ne pourra jamais voir le jour si l'Etat ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Or, dans le budget présenté, il ne semble pas y avoir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ce centre cantonal fort. Par ailleurs, les fusions doivent être favorisées, non seulement pour le Grand Fribourg, mais également pour le nord et le sud du canton.

Je suis vice-syndique d'une commune fusionnée et je vois chaque jour les bienfaits de cette fusion. Qu'en est-il cependant des moyens financiers qui doivent être octroyés pour les fusions de communes en Gruyère et en Veveyse, où l'on parle d'une seule commune dans ces deux districts? Ou encore dans le reste du canton pour la réalisation des projets en cours? Lorsque l'on parle de l'avenir d'un canton, il est impératif que le budget cantonal comprenne des montants importants pour que le programme gouvernemental ne reste pas une belle déclaration d'intentions, mais permette la réalisation effective des projets en cours.

En conclusion, je crains qu'en matière de fusions de communes, le canton ne se donne pas les moyens de ses ambitions et j'aimerais bien que le commissaire du Gouvernement me rassure à ce sujet.

**Wickramasingam Kirthana** (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis actuellement à nouveau immatriculée à l'Université de Fribourg, ayant recommencé une formation après y avoir effectué une bonne partie de mes études. J' imagine alors que vous voyez déjà où je veux en venir.

Le budget présenté par le Conseil d'Etat m'interpelle. On présente un budget bénéficiaire, alors que des exemples de besoins criants d'investissements concrets sont légion. Des exemples ont déjà été cités par mes préopinants. Je vais simplement vous présenter un exemple qui me touche donc directement, mais également les 10 000 autres étudiantes et étudiants de l'Université de Fribourg. Le Conseil d'Etat vient d'accepter l'augmentation des taxes universitaires de pas moins de 30%. Pour un budget individuel, c'est énorme. On ne peut pas présenter un budget bénéficiaire et augmenter les taxes universitaires, pénalisant ainsi directement les étudiantes et les étudiants de ce canton et nuisant à un accès démocratique aux études.

Monsieur le Commissaire, je me permets de vous poser la question suivante: avec cette décision, quel signal le canton souhaite-t-il donner aux étudiantes et aux étudiants de ce canton? A mon sens, cette décision est incompréhensible et spécialement dans ce contexte. Ce sujet étant extrêmement important pour nous, nous y reviendrons bien sûr lors de l'examen de détail du budget.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). J'ai une question d'information. J'ai suivi attentivement, mais je n'ai pas trouvé l'information qui m'intéresserait concernant la fortune du canton dans le cadre de ce budget. J'aimerais savoir quel est le

montant actuel de cette fortune et quel est le montant des sommes qui ne sont pas encore affectées, qui resteraient un peu à la disposition de la collectivité?

**Le Rapporteur général.** En préambule, je vous remercie toutes et tous pour vos prises de parole, respectivement l'ensemble des groupes qui, si j'ai bien compris, entrent en matière. Il y a peut-être divergence sur la version de la Commission des finances et de gestion. J'ai pris note que le groupe de l'Union démocratique du centre va s'opposer à la version bis, mais je n'ai pas entendu d'autre groupe se prononcer contre la version proposée par la CFG. Je remercie donc tous les groupes pour l'entrée en matière sur ce budget 2018.

Je ne vais évidemment pas résumer les interventions de chacun, mais permettez-moi simplement de relever un ou deux éléments qui ont été relevés par plusieurs d'entre vous.

Concernant les investissements, il y a quelques propos contradictoires, parce que chacun relève les budgets ambitieux en termes d'investissements et chacun relève aussi, avec pertinence, l'inquiétude du taux d'autofinancement. Effectivement, cette inquiétude rejoint aussi celle de la CFG. Les investissements sont nécessaires, personne ne le conteste. A titre personnel, permettez-moi quand même de dire qu'en général il est mieux de faire des investissements en situation conjoncturelle plus difficile, ce qui n'est pas le cas actuellement. On a un programme d'investissements qui est ambitieux, encore faut-il le réaliser dans le temps. L'expérience passée nous montre que parfois ces investissements ne sont pas forcément réalisés au moment où ils sont planifiés, parce que tout ceci prend du temps. Il est clair que ça pénalise le degré d'autofinancement et c'est quand même une inquiétude relevée avec pertinence. En lien aussi avec cela, c'est quand même la stagnation – cela a été relevé par plusieurs d'entre vous – de la fiscalité des personnes physiques. Cela montre aussi un appauvrissement de la population fribourgeoise. Je crois que c'est M. Piller qui disait: «La population croît, mais les recettes diminuent». C'est difficile de comparer par rapport au budget 2017, parce qu'en 2017 il y avait un cas particulier avec 18 millions. Mais, vous avez néanmoins raison, on a des recettes qui stagnent, alors que la croissance de la population reste une des plus fortes de Suisse au cours de ces dernières années. Donc, c'est quand même aussi une inquiétude par rapport à l'appauvrissement de la population dans le canton.

M. Rauber a également relevé la stagnation des personnes physiques, puis a parlé aussi de la recapitalisation de la Caisse de pension. Donc, je l'ai dit, rien n'est prévu au budget 2018, mais vous avez raison Monsieur le Député, c'est aussi un élément d'inquiétude qui est partagé par la CFG.

M. Herren-Schick évoque effectivement les EPT au niveau administratif: je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre à cette question, par rapport à ces 20 EPT prévus au sein de l'administration. Il a aussi fait part de l'aug-

mentation de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile. Là, il faut relever qu'il y a une participation de la Confédération, mais il y a quand même une charge nette pour le canton.

M. Wicht, pour le groupe libéral-radical, a parlé de la problématique des amortissements et pose une question très directe à M. le Commissaire du Gouvernement sur le volume d'amortissements de ces dernières années et sur le volume d'amortissements prévus. Je préciserais peut-être une chose – malgré que je n'aie pas les chiffres pour répondre très directement à M. Wicht. Il y a une pratique d'amortissement un peu particulière à l'Etat: il y a un amortissement qui est dégressif mais limité dans le temps, de sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, en principe cinq ans, il y a un amortissement du solde final. C'est ce qu'on a vu au budget 2017 et s'il y a moins d'amortissements au budget 2018 c'est en raison des soldes d'investissements qui ont été amortis d'un seul coup, si vous me passez l'expression, au budget 2017.

M. Piller a relevé ce que j'ai déjà dit tout à l'heure sur la stagnation des personnes physiques et il parle des mesures d'économie qui ont créé une spirale d'austérité. Je ne pense pas que c'était vraiment le cas, parce que ces mesures d'économie qui ont touché le personnel de l'Etat, si la question portait sur lui, ont maintenant pris fin. Quant aux autres mesures qui touchent l'ensemble de la population, elles, elles sont pérennes, mais elles touchent plutôt la fiscalité. Cela me permet de mentionner que plusieurs d'entre vous ont aussi relevé le fait que la fiscalité est lourde dans le canton; on a quand même des statistiques qui le démontrent et certains ont relevé le fait que le Conseil d'Etat doit réfléchir à revoir la charge fiscale qui pèse sur les citoyens de notre canton.

Ensuite, il y a eu des interventions – hormis celles de la part des groupes – très directes de certains députés qui s'adressent au Conseil d'Etat, à commencer par M. Emonet, sur les textes législatifs qui entrent maintenant en vigueur: la loi scolaire et la loi sur la pédagogie spécialisée. Les questions sont: est-ce que le personnel nécessaire pour faire face à ces nouveaux textes législatifs a été prévu et est-ce qu'il y a une étude sur la qualité de l'école fribourgeoise à futur pour notre canton? Je laisserai M. le Commissaire y répondre.

M<sup>me</sup> Cotting, elle, évoque la problématique des fusions. Je peux lui répondre qu'il n'y a rien de prévu au budget 2018 directement sur la fusion du Grand Fribourg, si ce n'est une participation aux frais liés à l'assemblée constitutive pour laquelle la population de l'agglomération va voter prochainement. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois qu'on parle de 200 000 frs. Cependant il n'y a rien de prévu formellement pour la fusion du Grand Fribourg, ni pour les autres fusions prévues dans le nord et le sud du canton.

M<sup>me</sup> Wickramasingam, elle, évoque la question des taxes universitaires. Je l'ai dit, cela n'a pas été prévu au budget 2018, parce que la demande du rectorat est venue trop tard si je peux dire. M<sup>me</sup> Wickramasingam pose la question au Gouver-

nement: quelle réponse donne le Gouvernement au sujet de l'augmentation de ces taxes universitaires? La CFG ne s'est pas directement positionnée sur ce sujet, parce qu'il n'a pas été pris en compte dans le budget.

Enfin, M. Thévoz pose la question sur la fortune actuelle et les montants affectés aux financements spéciaux. Je dirais qu'en l'occurrence cela relève plutôt des comptes. On traitera des comptes 2017. Vous avez raison, s'il y a un bénéfice aux comptes 2017, ceci ira en augmentation de la fortune. Peut-être que M. le Commissaire a les chiffres au 31 décembre 2016, que l'on ne le retrouve pas directement au budget, puisqu'il n'y a pas un budget du bilan, mais uniquement du compte de fonctionnement et d'investissements.

Voilà les quelques commentaires que je pouvais faire à la suite des propos tenus par les députés.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des groupes qui entrent en matière sur ce projet de budget, avec des considérations diverses, comme l'a bien répété le rapporteur général de la Commission des finances et de gestion; parfois, c'est contradictoire mais on peut le comprendre. Je vais essayer d'expliquer un peu le point de vue du Gouvernement.

Tout d'abord, permettez-moi de répondre à une des questions posées par M. le Député Thévoz, concernant la fortune de l'Etat. On se trouve dans un ordre de grandeur de 1,087 milliard et la fortune affectée est à 66,9%.

Ensuite, je prends les investissements d'une manière générale. Concernant les différentes questions posées par rapport à l'Université, le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport aura l'occasion d'y répondre plus en détail lors de l'examen de sa Direction, mais je réponds quand même déjà. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, le Conseil d'Etat fait un effort particulier pour l'Université. Faites le calcul: au plan financier, on augmente de 15 millions la charge de l'Etat pour l'Université. On veut promouvoir cette Université, c'est important. Il y a un retour sur investissements, d'une part, et d'autre part, le peuple devra bientôt se prononcer sur des investissements importants pour l'Université. Je cite simplement la Faculté de droit – on n'a pas encore les chiffres – mais c'est de l'ordre de plus de 100 millions. Il faut donc aussi le prendre en compte. Pour le détail, je laisserai le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport répondre lorsque sa Direction sera examinée.

Ensuite, concernant le centre cantonal, la situation est claire. Le Gouvernement veut investir pour le centre cantonal fort. Je l'ai dit aussi à l'entrée en matière, nous voulons nous positionner entre l'arc lémanique et Zurich. Je pense qu'on a une carte importante à jouer, notamment avec la ligne CFF; je crois qu'on doit faire un effort. Et nos efforts se positionnent dans les investissements d'infrastructures. J'insiste, investissements d'infrastructures. Vous avez Marly-Matran où l'option est prise. Le Directeur de l'aménagement, de l'en-

ronnement et des constructions nous a donné l'option. A un moment donné, vous devrez vous prononcer sur le montant de ces investissements. D'autre part, nous avons entrepris les démarches pour la couverture de Chamblieux. C'est un projet important pour relier les deux côtés de l'autoroute. C'est un projet de longue haleine, porteur pour l'avenir, en termes de bruit, d'une part, mais aussi en termes d'urbanisation. Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pourrait davantage vous en parler que moi. Il a eu l'occasion déjà de faire état de ce projet dans la presse. Je suis aussi avec lui dans le comité de pilotage de ce projet. Je crois que ces efforts seront relativement importants, sans parler bien sûr des montants du décret sur les fusions. Après, on verra lors des discussions sur ces fusions. On entend souvent parler de la problématique fiscale, des inégalités. Avec le projet fiscal, je pense que des choses vont s'aplanir et se régler, mais je crois que le Gouvernement est à disposition des différents partenaires pour avoir des discussions dans ce domaine.

Les questions particulières. – M. le Député Wicht a demandé si à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions on avait facilité le budget. C'est moi-même qui avais présenté un décret pour le développement durable. Lorsque les comptes sont bons, on fait énormément de réserves dans différents domaines. Dans le domaine du développement durable, nous avions un montant et on le reprend des fonds – comme on fait pour la BNS d'ailleurs – pour le mettre au budget. Le montant pour le budget 2018, à ma connaissance et selon ma mémoire, est un montant identique à celui de 2017. Ce n'est donc pas une facilité, je dirais même que le montant puisé dans les fonds pour le budget a été moins important pour le budget 2018 que pour celui de 2017.

M. le Député Piller a parlé de différents éléments. Il pense que la fortune va augmenter de 200 000 frs par rapport à ce projet de budget et qu'il faut dépenser davantage. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. D'aucuns ont dit qu'on avait un degré d'autofinancement qui était mauvais; c'est vrai, mais j'y reviendrai. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour les investissements prévus, on va diminuer la fortune du montant du manque d'autofinancement de l'ordre de 60 millions. Je peux sortir le chiffre exact. Si les investissements se réalisent, je dis bien tels que proposés – parce que ce n'est pas toujours le cas – c'est une diminution de fortune de 67,3 millions de frs qui figurera aux comptes 2018, à condition qu'on investisse le montant budgétisé. Il faut être bien clair.

Le personnel. – D'un côté, on entend qu'il n'y a pas assez de personnel, d'un autre côté, qu'on en a trop. Il faut reconnaître que l'augmentation des charges pour le budget 2018 est de 1,5% et celle du personnel est à 2%. Là, on prend en compte – j'ai bien compris – les remarques par rapport au personnel administratif et au personnel enseignant. Ce que je peux vous dire d'une manière générale, c'est que le Gouvernement a attaché beaucoup d'importance à l'évolution des postes. Vous avez tous souvent entendu dire de

ma part, Directeur des finances, qu'il fallait faire attention avec les postes. Quand on en crée 100 nouveaux, si vous le faites chaque année sur une période de quatre ans, vous avez 110 millions de charges qui restent à vie. Pour la période de 2008 à 2012, nous avons créé 907 postes à l'Etat, soit une moyenne de 181 par année. La période 2013 à 2016 a vu se créer 366,5 postes, donc 91 par année. Pour le budget 2018, on est exactement à cette moyenne. Cela signifie que le Conseil d'Etat fait un effort particulier pour éviter d'avoir un dérapage dans les postes. Je comprends vos remarques et j'attache beaucoup d'importance pour éviter tout dérapage. Les investissements qui se feront dans le domaine de l'informatique ou avec le guichet virtuel, respectivement Fribourg 4.0, vont dans le sens d'améliorer les prestations et aussi de décharger l'administration. C'est donc un challenge que nous voulons relever et devons relever, cela me paraît important.

Les revenus fiscaux. – Il faut toujours faire attention. J'ai sous les yeux – je ne vais pas vous casser les pieds avec tous ces chiffres, mais je pourrais les donner une fois à la Commission des finances et de gestion – l'évolution des budgets et des comptes des différentes années. Au budget 2017, on avait une augmentation phénoménale – le rapporteur l'a dit – il faut regarder par rapport aux comptes 2016. Il y a une augmentation. La moyenne des augmentations des budgets depuis 2008 – j'ai fait un rapide calcul – est toujours de l'ordre de 30 millions par année. Donc, l'évolution est favorable mais c'est vrai – je l'avoue et suis d'accord avec vous – qu'on aimerait une évolution plus forte du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. C'est un problème fribourgeois, on a des revenus bas. Par contre, au plan des personnes morales – je le relève souvent et j'insiste là-dessus – nous avons des évolutions favorables. Vous verrez dans les comptes 2017, en tout cas pour les personnes morales, on va atteindre l'objectif. Pour les personnes physiques – parce qu'on avait été très haut –, j'espère qu'on atteindra les objectifs. Mais je pense qu'on va les atteindre selon les indications en ma possession.

Le degré d'autofinancement. – Selon certains, il est mauvais. C'est vrai, lorsqu'on a une situation financière saine, on doit avoir un degré d'autofinancement de l'ordre de 80%, cela a été dit dans cette enceinte. Ce qu'il faut savoir, c'est que deux effets se cumulent en plus de celui cité par le rapporteur de la commission. D'une manière générale – je ne veux pas citer la totalité – on a un système d'amortissement de 10% sur la valeur résiduelle. Ensuite, après vingt ans, on amortit le reste, parfois avec des écarts. Pourquoi avons-nous un faible taux d'amortissement? Deux effets se cumulent, les investissements de la dernière législature ont été – je dirais – trop bas. On n'a pas réussi à investir les montants que nous avons budgétisés pour les raisons déjà évoquées, à savoir des recours, des oppositions, etc. Nous avons investi – de tête encore une fois – 169 millions en moyenne d'investissements bruts durant la période précédente. Si vous avez une moyenne de 170 – pour avoir un chiffre plus simple – cela signifie que par rapport

à 200 millions, c'est 30 millions d'investissements en moins et c'est 3 millions d'amortissements en moins que vous avez pour investir. J'essaie de me faire comprendre. En clair, vous investissez avec les amortissements et ce qui manque, vous le prenez dans la fortune ou bien vous vous endettez. Là, on a moins d'amortissements comptables qui nous permettent de moins investir. Mais comme on investit plus, automatiquement, on a un degré d'autofinancement plus bas. Il doit donc être compensé par un prélèvement sur la fortune. Je sais que ce n'est pas simple. Ce n'est pas évident à comprendre, mais j'ai essayé de vulgariser ceci au mieux. Si certains veulent plus de détails, ils peuvent venir chez moi après la séance.

J'espère avoir répondu à toutes les questions. Si j'avais omis quelques réponses, excusez-moi. Venez chez moi et je vous les donnerai.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

## Direction des finances

**Girard Raoul** (PS/SP, GR), **rapporteur**. Le budget 2018 de la Direction des finances boucle avec un excédent de produits de 1,7 milliard, en très légère augmentation par rapport au budget de l'an dernier.

Monsieur le Rapporteur général ayant été très complet dans son message d'entrée en matière, il ne me reste ici qu'à souligner l'un ou l'autre élément. Tout d'abord concernant les rentrées d'impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget est en baisse par rapport à celui de 2017, mais progresse tout de même par rapport à 2016.

Du côté des bonnes nouvelles, il faut se tourner vers les rentrées d'impôts sur le bénéfice des personnes morales: ici, c'est 15 millions d'amélioration par rapport au budget précédent. L'augmentation est due à des situations désormais connues et à des fins d'allègements fiscaux.

Dans l'analyse du budget de la Direction des finances, la CFG s'est arrêtée assez longuement sur la situation du SITel. Avec le projet de digitalisation, l'excédent de charges passe de 31 millions en 2017 à 37,6 millions en 2018. Nos premières interrogations étaient liées au personnel et aux variations (augmentation ou diminution d'EPT) dans certains secteurs.

Le SITel change de stratégie et va privilégier le développement de programmes déjà utilisés par d'autres. Fribourg ne devrait plus prioritairement développer des programmes pour répondre aux demandes qui lui parviennent, mais collaborer avec d'autres pour utiliser ce qui existe déjà. Pour résumer, le canton ne souhaite plus réinventer la roue en permanence, mais utiliser en priorité ce qui fonctionne, ce qui existe ailleurs.

Au niveau du personnel, on cherche notamment des personnes aptes à travailler dans ce domaine de la digitalisation de l'Etat, ce qui n'est pas simple. Les personnes existent sur le marché du travail, mais leur rémunération est parfois en inadéquation avec l'échelle des traitements de l'Etat. On comprend dès lors un peu mieux le fait que des mandats extérieurs soient donnés. En dernier lieu concernant le SITel, je dirais que l'augmentation des coûts est due au projet de cyberadministration qui demande un développement de référentiel.

Je vous précise encore que la proposition bis de la CFG amène dans ce budget de la DFIN une compensation, à savoir une baisse de charges de 50 000 frs. Elle se retrouve au compte 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers –, chapitre du SITel.

J'arrêterai ici mes considérations générales concernant la Direction des finances.

**Le Commissaire**. Je remercie le rapporteur de la Commission pour son rapport. Je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé. Le vote sur la proposition de compensation qui l'impacterait aura lieu à la suite du vote sur la proposition d'amendement de la CFG (projet bis) concernant le Service de la culture et pour autant que cette proposition soit acceptée.

## Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Piller Benoît** (PS/SP, SC), **rapporteur**. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est une Direction poids lourd pour ce qui est des finances. Les charges de fonctionnement de la Direction dépassent le milliard, atteignant 1,027 milliard, soit près d'un tiers du budget de l'Etat. Elles augmentent de 10 millions. Les revenus atteignent 437 millions, en progression de 2 millions. L'excédent de charges s'établit à 590 millions (+ 1,7%).

Cette hausse des charges est principalement due à l'augmentation de l'effectif des enseignants, justifiée vu l'augmentation de la population.

Quant à l'augmentation des revenus, elle est liée à la hausse de la participation des communes aux coûts du personnel enseignant de l'école obligatoire ainsi qu'à la participation des communes aux transports scolaires, conséquence de la nouvelle loi.

Les investissements sont passés, entre les budgets 2017 et 2018, de 11 millions à 19 millions. Ils comportent beaucoup de frais d'études, comme par exemple l'étude pour le site de la Tour Henri, l'étude pour l'agrandissement du GYB, du Collège de Ste-Croix, de la BCU et du Musée d'histoire naturelle. Relevons encore l'aménagement du Plateau de Pérolles

(6 millions), l'aménagement du stade Saint-Léonard (1 million), ainsi que deux montants pour des subventions, 1 million pour la piscine de Avry, et 1 million pour celle de Villars-sûr-Glâne.

Un budget important et, comme nous l'a rappelé Monsieur le Commissaire, un budget qui comporte une part d'estimation, car si l'on connaît les effectifs scolaires jusqu'au mois de juin 2018, on doit estimer ceux de la rentrée 2018–2019.

Au sujet des taxes universitaires, lors des discussions en Commission, l'augmentation des taxes décidée par le CE n'était pas connue. C'est pourquoi la Commission des finances et gestion ne s'est pas prononcée sur cette augmentation.

Un amendement portant sur la position 3636.118 – Subventions cantonales pour le développement de la culture a été déposé. L'objectif est d'augmenter de 100 000 frs les subventions versées en 2017. Le budget 2018 octroyant déjà 50 000 frs supplémentaires, il s'agit donc de le majorer de 50 000 frs. L'amendement est le suivant:

*Augmenter de 50 000 frs le budget inscrit sous le centre de charges 3265 – Service de la culture, position 3636.118 en y inscrivant le montant de 4 050 000 frs et compenser les 50 000 frs supplémentaires sous le centre de charges 3725 SITel, position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers en y inscrivant le montant de 10 159 680 frs.*

Après discussion au cours de laquelle il a été relevé que ces subventions sont destinées aux acteurs, la CFG a accepté par 7 voix contre 4 et 0 absence cette compensation.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie le rapporteur pour la présentation de notre Direction. Vous me permettrez de me limiter finalement à la demande spécifique de l'amendement visant à octroyer 50 000 frs de plus pour la création culturelle. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition. Il estime qu'il faut prendre en compte, comme finalement cela vous a été présenté en octobre lors du rapport sur postulat, l'ensemble de l'effort entrepris en faveur de la culture et de la création culturelle, depuis maintenant une quinzaine d'années. Le montant de départ a été plus que triplé. L'effort est également entrepris avec d'autres partenaires dans le domaine de la culture, comme cela a été le cas avec les communes et sera le cas au cours de cette législature, notamment avec la Loterie romande (LORO), qui prévoit plusieurs centaines de milliers de francs pour la culture et le social durant la nouvelle période, sur présentation de projets.

Le Conseil d'Etat estime aussi que l'effort en faveur de la création culturelle n'a pas été soumis aux mesures structurelles et d'économie à l'époque, ce qui montre aussi le soutien du canton dans ce domaine.

Il faut aussi considérer la culture dans son ensemble. Ce n'est pas uniquement la création culturelle, mais aussi de nom-

breux autres pans à l'effort en faveur de la culture dans notre canton, notamment le Musée d'histoire naturelle et la BCU, pour laquelle le canton va beaucoup investir l'année prochaine.

Enfin, l'accent principal, et c'était aussi le principal élément du rapport sur le postulat, était de rappeler que suite à cet effort entrepris en faveur de la création culturelle, il s'agissait plutôt, au cours de cette législature, de faire rayonner ce qui a été en quelque sorte investi avec le développement particulier du projet «Culture et école», qui signifie plus de 1 million en plus sur la période. Par conséquent, le Conseil d'Etat vous propose de rester à sa version.

**Ganioz Xavier (PS/SP, FV).** Comme annoncé dans le débat d'entrée en matière, j'interviens au nom du groupe socialiste dans l'examen de détail du budget de la Direction de l'instruction publique pour solliciter le gouvernement sur un point chaud d'actualité, qui concerne notre Université.

La semaine dernière, le Conseil d'Etat a ratifié une convention d'objectifs avec l'Université. Cette convention entérinait le projet de hausse de la taxe semestrielle, une hausse dont le rectorat menaçait les étudiants et étudiantes depuis quelque temps déjà. Vous avez pu constater que cette augmentation de la taxe n'est pas restée sans effet puisque plusieurs centaines d'étudiants ont manifesté leur colère et leur crainte en défilant jeudi dernier dans les rues de Fribourg.

Ce coup de gueule et cette inquiétude sont légitimes. La précarité des étudiants en Suisse est un fait démontré et dénoncé depuis des années par les associations estudiantines. Nombreux sont celles et ceux qui sont dans l'obligation de travailler à côté de leurs cours et en plus de leur bourse d'études pour subvenir à leurs besoins et financer leurs frais de base: logement, nourriture, assurance, livres, etc.

Une hausse de la taxe semestrielle porte directement à conséquence. Sur un budget déjà serré, elle entraîne à coup sûr une précarité plus importante ainsi qu'une sélection socio-économique plus forte des étudiants.

Il est à craindre que certains de nos jeunes renoncent à s'inscrire à l'université par manque de moyens financiers. Il faut également souligner que notre Université a déjà les taxes les plus élevées de Suisse romande. En la propulsant au rang des universités les plus chères de Suisse, à la quatrième place derrière le Tessin, Saint-Gall et l'EPFZ, notre Université perd en attractivité et en compétitivité.

Dans le contexte actuel de concurrence qui oppose les universités, la décision prise par le Conseil d'Etat n'est ni judicieuse, ni opportune.

Notre Université fait face à des besoins accrus d'investissements et d'innovations qui sont compréhensibles et nécessaires. On ne va pas lui reprocher la volonté de dispenser de meilleurs enseignements. Mais faire porter le coup et la

charge de ses besoins sur le dos des étudiants est une erreur, ceci d'autant plus que notre canton dispose des moyens nécessaires pour soutenir le développement de notre Université.

Je demande donc au Conseil d'Etat de préciser le délai dans lequel il compte faire marche arrière et renoncer à l'augmentation de la taxe universitaire. Dans le cas où il ne devrait pas se résoudre à l'évidence, j'informe qu'un mandat allant dans ce sens sera déposé dans le courant de la présente session.

**Schneuwly André** (VCG/MLG, SE). Frau Bernadette Mäder-Bühlhart und ich haben am 6. März 2017 eine Anfrage zur Stellenplanung für das Schuljahr 2018/19 eingereicht. Am 3. Juli haben wir die Antwort erhalten. Bei den Schulleitungen und bei der Schulsozialarbeit wurde damals auf das Budget 2018–2019 verwiesen. Wir wissen alle, dass die Schulleitungen in der Primarschule, das heisst H1 bis H9, im Vergleich zu den OS-Schulen und den Gymnasien, keine Mitarbeiterstunden für die Führungen der vielfältigen Aufgaben zur Verfügung stellen.

Ich möchte gerne wissen, wie viele Stellen, wie viele Mitarbeiterstunden jetzt im Budget drinnen sind, da wir damals keine Antwort erhalten haben. Nach Artikel 4 des Schulgesetzes und Artikel 19 des Ausführungsreglements sollten im Kanton Freiburg nach einem festgelegten Verteilschlüssel Schulsozialarbeiter angestellt werden. Ich habe im Budget keinen entsprechenden Betrag gefunden. Heisst das, dass der Kanton noch keine einzige Stelle bewilligen will? Wie gedenkt der Staatsrat das Gesetz umzusetzen? Im Ganzen braucht es ja ca. 40 Schulsozialarbeiter. Gegenwärtig sind es die Gemeinden und bei den OS die Gemeindeverbände, die die Löhne zu 100 Prozent übernehmen.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. La hausse de la taxe universitaire a aussi interpellé le groupe démocrate-chrétien tant par le moment choisi que la manière de communiquer utilisée par le rectorat de l'Université. Le groupe démocrate-chrétien estime que la communication effectuée par l'Université doit être profondément revue, en particulier à l'interne comme vers les acteurs politiques du canton. Le groupe démocrate-chrétien rappelle aussi que le Grand Conseil a clairement voulu renforcer l'autonomie du rectorat par la modification de la loi en 2015. Cette autonomie doit aussi s'accompagner d'une communication plus active du rectorat.

Dans ses réflexions générales, le groupe démocrate-chrétien souligne aussi que les frais d'études supérieures équivalentes, par exemple pour l'obtention d'une maîtrise, sont très élevés, souvent à la charge de la personne concernée. Le groupe démocrate-chrétien met aussi dans la balance des intérêts des étudiants les investissements exceptionnels de 80 millions pour la BCU et de 100 millions pour le nouveau bâtiment de la faculté de droit sur lesquels le Grand Conseil et le peuple devront se prononcer l'année prochaine. Le Gouvernement a aussi conclu, comme cela a été dit, cette convention plu-

riannuelle avec l'Université, augmentant ainsi l'aide et le soutien de l'Etat de près de 15%, à 110 millions. La hausse de la taxe ne peut se justifier que si les étudiants ont un retour immédiat, en particulier dans un encadrement professoral renforcé durant leurs études et aussi dans l'amélioration des infrastructures universitaires qui doivent être toujours de haute qualité.

En résumé, les efforts de l'Etat ont été très importants pour l'Université. Prochainement, tous les contribuables devront aussi se prononcer lors des votations sur ces projets immobiliers. Le groupe démocrate-chrétien veut et demande avec insistance au rectorat et à la rectrice de reprendre la négociation avec les associations d'étudiants et de mettre en balance d'un côté les moyens et les enjeux pour garantir la qualité de la formation académique et de l'autre les taxes universitaires versées par les étudiants. Les étudiants et le rectorat doivent se rapprocher dans leurs vues. Il faut que l'Université reste un lieu de dialogue.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Sie haben die Worte meines Vorredners und die Proteste der Studierenden der Universität gegen die Erhöhung der Einschreibgebühren gehört. Ich persönlich denke, dass das Problem nicht die Kommunikation des Staatsrates ist sondern vielmehr das Geld. 180 Franken mehr pro Semester, das mag Vielen hier als nicht sehr viel erscheinen. Im knappen Budget der Studierenden aber zählt es – und im Konkurrenzkampf der Universitäten auch.

In Genf und Lausanne zahlt man heute 500 Franken beziehungsweise 580 Franken. In den Deutschschweizer Universitäten zahlt man ebenfalls weniger als in Freiburg, nur die ETH, die Uni St. Gallen und die Eduniversität des Tessins verlangen mehr.

Andererseits ist es klar: Die Universität Freiburg braucht diese zusätzlichen rund 3 Millionen Franken. Diese sind noch bei weitem ungenügend, um unsere Hochschule im heute international hartnäckigen Vergleich zu positionieren, die Qualität der Lehre und der Forschung zu gewährleisten und die Zusatzkosten der zweisprachigen Fakultäten abzudecken. Die Studierenden protestieren zu Recht, das Rektorat verlangt zu Recht mehr Mittel.

Der Staat mit seiner vergleichsweise komfortablen Situation und seinem satten Nettovermögen aber hält die für die Ausstrahlung des Kantons wichtigste und entscheidendste Institution am kurzen Zügel. Der Kanton Freiburg finanziert seine Universität nur gerade zu 42 Prozent, während Bern zum Beispiel 53 Prozent zahlt und andere Kantone für ihre Hochschulen gar 60 Prozent.

Wir sind sehr enttäuscht, dass der Staatsrat sich weigert, die Finanzierung der Universität im Budget 2018 – auch trotz angekündigter Erhöhung – in den kommenden Jahren auf das schweizerische Mittel anzuheben.

Wir haben leider auf Anhieb keine Budgetrubrik gefunden, mit der wir eine Kompensation von 3,5 Millionen Franken begründen könnten. Ich denke, ein Antrag hätte auch in dieser kurzen Diskussionsfrist wohl wenig Aussicht auf Erfolg. Wir denken jedoch, dass es sicher weniger dringliche Ausgaben gäbe.

Wir fordern deshalb den Staatsrat auf, die Prioritäten in der Finanzierung im Interesse des Kantons zu ändern und der Universität zukünftig mindestens 50 Prozent der Mittel ihres laufenden Budgets zuzusichern. Wir werden das angekündigte Mandat mitunterzeichnen und unterstützen.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal chargé de la culture et président du Club culture du Grand Conseil.

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a maintenu le budget des subventions culturelles, ce qui implique dans les faits une diminution en termes réels du soutien de l'Etat en vue du renchérissement de la production artistique, état de fait confirmé dans le rapport sur le postulat Mauron/Collomb. Pour atteindre les buts stratégiques annoncés dans le même rapport, l'Etat doit mettre les moyens. On peut considérer qu'il y a trois composantes financières pour le développement culturel: l'alimentation du fonds pour des projets stratégiques d'envergure dont il ne s'agit pas de discuter lors du budget; le soutien aux propres structures de l'Etat; le soutien direct aux acteurs culturels.

Si l'Etat augmente massivement son investissement en faveur de ses propres institutions, par exemple la BCU ou le Musée d'histoire naturelle et en faveur de son programme «Culture et école», ce que je salue bien évidemment, sa proposition d'augmentation des subventions dédiées aux acteurs culturels eux-mêmes, à savoir plus 50 000 frs au budget 2018, n'est pas suffisant en regard de la stratégie présentée lors de la dernière session. En effet, il a été dit à plusieurs reprises qu'une augmentation de 100 000 frs sur 5 ans serait nécessaire pour sa mise en œuvre. Cette augmentation suit donc ce montant en proposant une augmentation supplémentaire de 50 000 frs portant ainsi le montant en 2018 à 4 050 000 frs. Si cette somme peut paraître dérisoire, elle est néanmoins très importante pour la culture qui a l'habitude de travailler avec de très faibles moyens. La compensation proposée concernant les «travaux informatiques effectués par des tiers» ne devrait pas poser de problèmes particuliers vu l'importance du poste, soit 10,2 millions répartis sur plus de 30 projets informatiques.

Enfin, j'apprends avec plaisir les bonnes nouvelles de la part de la LORO, mais je parle ici de l'engagement de l'Etat et non d'autres institutions de subventionnement qui se déterminent selon leur propre instance de décision. Je vous recommande donc de voter en faveur de cet amendement.

**Savoy Philippe** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis musicien professionnel et notamment membre de la Commission culturelle de l'Etat de Fribourg.

Ma brève intervention concernant l'amendement proposée est là pour rappeler les éléments suivants. Lors de la présentation du dernier rapport sur la culture dont nous avons tous pris connaissance avec enthousiasme, il a été relevé que le soutien qui lui est apporté avait stagné, comme vient de le rappeler Laurent Dietrich, depuis de nombreuses années. Or, on constate dans le budget que l'augmentation de 50 000 frs qui nous est proposée ne correspond à rien de plus que ce qui était prévu annuellement avant que les mesures structurelles et son crayon rouge ne le rayent. Je reste très perplexe par rapport au fait que le commissaire du Gouvernement nous dise que nous n'avons pas subi des mesures structurelles. Avec cet amendement soutenu par la CFG, on récupère donc simplement ce qui a été tracé et on poursuit le chemin selon l'ambition affichée publiquement par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Dans le programme gouvernemental reçu récemment, on insiste sur la situation démographique du canton. Or, en financement par habitant, le soutien à la culture ne stagne pas, il diminue. On nous dit dans le même programme gouvernemental que selon les indicateurs de développement durable et les écarts par rapport à la moyenne de 2015, la situation est défavorable au canton de Fribourg par rapport aux autres cantons suisses pour ce qui est des dépenses en faveur de la culture et des loisirs. Je voudrais une fois de plus rassurer ceux qui pensent le contraire: ce soutien, selon la loi, reviendrait notamment aux fanfares et aux chœurs de notre canton, qui avec un très grand dynamisme souhaitent stimuler la création artistique dans leur région. Le groupe socialiste, étant désireux de soutenir les professionnels et les amateurs, soutiendra cet amendement. Enfin, lors de l'examen du rapport livré en octobre, je craignais qu'il ne reste que des cacahuètes pour la culture. En refusant cet amendement, le Conseil d'Etat nous dit donc que ces cacahuètes suffisent à notre sustentation. Je vous invite donc à penser le contraire, à soutenir cet amendement, nous pourrions peut-être y rajouter l'eau minérale.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Nous venons d'adopter la loi sur la pédagogie spécialisée dont l'entrée en vigueur devrait être effective en août 2018. Elle prévoit l'intégration dans les classes ordinaires des enfants et des jeunes en situation de handicap. Une vision ambitieuse qui va forcément nécessiter pour son application du personnel supplémentaire lié à ces situations particulières. Le concept de pédagogie spécialisée prévoyait les dotations suivantes pour les thérapies spécialisées: un ou une logopédiste pour 660 enfants, un ou une psychologue pour 1100 enfants et un ou une thérapeute en psychomotricité, une discipline maintenant reconnue dans la loi sur la pédagogie spécialisée, pour 3300 enfants.

Or, les listes d'attente sont régulièrement constatées dans les services auxiliaires. Des enfants qui auraient besoin de ces thérapies sont pénalisés. Une situation difficilement acceptable avec un budget qui annonce un bénéfice. En plus, malgré ces besoins avérés, le budget de la DICS ne prévoit aucune dépense pour les postes «Personnel enseignant chargé des appuis» et «Traitement du personnel auxiliaire». Avec ces quelques constatations, je crains que l'application de la loi sur la pédagogie spécialisée ne soit pas possible.

**Flechtner Olivier** (PS/SP, SE). Meine Intervention bezieht sich auf die Umsetzung des neuen Schulgesetzes, im Besonderen auf die Schulleitung.

Auf der Orientierungsstufe ist die Führung der Schulen bereits seit vielen Jahren professionalisierter und die Schuldirektorinnen und -direktoren verfügen über die dafür notwendige Zeit mit zusätzlich zugeteilten Mitarbeiterstunden. Mit dem neuen Schulgesetz, das wissen Sie alle, sollte diese Führungsstruktur auch auf der Primarschulebene eingeführt werden, womit Schulleiterinnen und -leitern den Schuldirektorinnen und Schuldirektoren gleichgestellt werden.

Mit grossem Erstaunen stelle ich jedoch fest, dass diese Angleichung reine Makulatur ist und dass den Schulleitungen der Primarschulen für dieselbe Tätigkeit nicht dieselben Ressourcen zur Verfügung stehen. Als Beispiel: Eine OS mit 12 Klassen erhält 123 Stellenprozent für die Schulleitung. Diese wird zusätzlich mit 4 bis 5 Mitarbeiterstunden unterstützt. In einer Primarschule mit 12 Klassen stehen – vom Kanton im Budget vorgesehen – gerade mal 60 Stellenprozent zur Verfügung. In einer OS-Schule mit 28 Klassen stehen 215 Stellenprozent für die Führung und zusätzlich noch 13 bis 16 Mitarbeiterstunden zur Verfügung, also nochmals mindestens eine halbe Vollzeitstelle neben der Führung. Auf Primarschulstufe sind für die gesamte Führung gerade mal 100 Stellenprozent vorgesehen – wohlgemerkt, ohne weitere Mitarbeiterstunden. Das letzte konkrete Beispiel ist ein Zitat aus der Antwort des Staatsrates vom letzten Freitag zur Motion Sudan/Badoud: «Die Schulleiterinnen und Schulleiter haben gemäss ihrem Funktionsbeschreibung die gleichen Zuständigkeiten wie die Direktorinnen und Direktoren der OS.»

Wir sprechen hier nicht von der unterschiedlichen Entlohnung, sondern «lediglich» davon, im Budget abzubilden, dass für die gleiche Arbeit gleich viel Arbeitszeit zur Verfügung gestellt wird, um das praktisch identische Pflichtenheft gewissenhaft zu erfüllen. Wie ist es zu rechtfertigen, dass die Schulleiterinnen und Schulleiter weniger als die Hälfte der Zeit zur Verfügung haben, um ihre Schule professionell zu führen? Ein geringer Unterschied könnte vielleicht noch mit strukturellen Unterschieden erklärt werden. Aber die Hälfte?

Bei der Ausarbeitung der Pflichtenhefte ist die Erziehungsdirektion weniger zimperlich und betont immer wieder, dass die Schulleitungen der Primarschulen den OS-Direktoren gleichgestellt sind. Warum also nicht bei den Ressourcen?

Was die Erziehungsdirektion hier macht, liebe Kolleginnen und Kollegen, ist nichts anderes als institutionalisiertes Mobbing, indem nämlich den Schulleitern Aufgaben und Verantwortungen zugeteilt werden, ohne dass sie die gleiche Zeit erhalten wie ihre Kollegen in den OS, diese Aufgaben zufriedenstellend zu erfüllen. Die Erziehungsdirektion und der Staatsrat haben hier als Arbeitgeber eine wichtige Vorbildfunktion, den Angestellten Rahmenbedingungen zu schaffen, welche nicht gesundheitsschädigend sind.

Ich frage Sie nun, Herr Staatsrat: Wann, wenn nicht jetzt mit der definitiven Einführung des neuen Schulgesetzes für die gesamte Volksschule ist denn der richtige Zeitpunkt, um das Budget endlich anzupassen und damit mehr Gerechtigkeit zu schaffen? Im Schulgesetz spricht man immer von der gesamten Stufe 1H bis 11H und will damit signalisieren, dass es sich um ein einheitliches System handelt. Warum dann nicht auch bei der Dotierung der Leistungspensen?

**Chevalley Michel** (UDC/SVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université et c'est à ce titre que je réagis.

Qu'elle touche aux impôts, qu'elle touche à l'assurance-maladie ou bien au taux de cholestérol, une hausse est une hausse, elle n'est jamais la bienvenue. Même quand il n'y a pas eu de hausse depuis 2010 et même quand cette hausse se résume à 1 frs par jour. La hausse prévue est effectivement de 180 frs par semestre, elle passe donc de 540 à 720 frs, ce qui veut dire 1440 frs par année, soit un café par jour. La hausse a été adoptée par le Conseil d'Etat en même temps que la convention d'objectifs 2018–2022, exigée, il faut le dire, par la nouvelle loi sur l'Université. Il y a entre autres, dans cette convention, bien sûr ce qui concerne le master en médecine décidé par ce Grand Conseil en mai 2016, mais l'augmentation significative de la contribution cantonale durant cette même période va passer de 95 à 110 millions en 2022. Fixés dans ladite convention, les objectifs ne pourront pas tous être atteints. Ajoutons d'ailleurs à cela qu'une exonération partielle ou complète de la taxe est possible pour les personnes en difficulté. Alors, il faut savoir que ce nous voulons. Je crois savoir que nous voulons une Université complète, totale, autonome, encore une fois c'est la loi, ouverte sur le monde de l'économie pour lui permettre de se profiler davantage. La formation, disent certains, c'est la richesse du canton, c'est la richesse du pays, donc demander au seul canton, au seul pays d'y pourvoir est pour moi pour le moins réducteur.

Je ne traiterai que d'un point relevé par le collègue Ganiot tout à l'heure, la précarisation des jeunes. Certes, au niveau de la taxe, Fribourg rejoint la moyenne suisse. Genève et Vaud sont plus bas c'est vrai, Saint-Gall et le Tessin sont plus hauts, Fribourg rejoint la moyenne suisse. Mais pour parler de précarité, je prétends qu'il faut prendre en compte tous les paramètres de manière globale. On passe ainsi comme chat sur braise sur le fait que le coût de la vie à Fribourg, par

exemple, est nettement plus favorable que celui qu'on trouve à Lausanne ou à Genève. On ne compare pas non plus la formation professionnelle. Demandez une fois à un jeune qui veut faire sa maîtrise combien d'argent lui et ses parents doivent dépenser pour arriver à ses fins, sans parler que dans ce dernier cas de figure, la lourdeur de la tâche n'est pas forcément comparable à celle des universitaires. Alors, et ça sera ma conclusion, le monde étudiant fait là une affaire de principe, et je peux le comprendre, mais cette participation est raisonnable. L'Université fait un travail énorme et elle a besoin de notre soutien.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je préside le Club athlétique de Belfaux qui utilise le stade Saint-Léonard.

J'ai été satisfaite de constater qu'un montant d'un million figurait au budget pour la rénovation du stade Saint-Léonard. Cependant, je relève que ce montant n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. En effet, le stade Saint-Léonard n'est à ce jour pas homologable pour des manifestations d'athlétisme au niveau national et il nécessiterait des travaux plus importants et des investissements faits de manière globale.

Lorsqu'on voit que le Conseil d'Etat va mettre 15 millions pour la patinoire, des millions pour la piscine et qu'en parallèle des installations destinées au football et à l'athlétisme ne correspondent pas aux infrastructures minimales à la pratique de ces sports, cherchez l'erreur! Ce plateau de Saint-Léonard est un pôle d'importance cantonale pour le sport et il se doit de l'être pour tous les sports. Ainsi, le Stade Saint-Léonard devrait être mieux pris en compte dans le développement complet de ce pôle. Je demande à M. le Commissaire du Gouvernement de mettre tout en œuvre afin que ces installations sportives puissent être rénovées de manière complète et optimale.

J'ai encore une autre question, M. le Commissaire, elle concerne la gestion du Château de Gruyères. Le Conseil d'Etat a décidé, par voie d'ordonnance dont l'entrée en vigueur aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre, de donner un mandat au conseil de fondation du Château de Gruyères pour la gestion du château. Cependant, à l'article 8 concernant le personnel, il est mentionné, alinéa 1: «La Fondation est l'employeur du personnel» et à l'alinéa 2: «La Fondation se dote d'un règlement du personnel.» Alors, M. le Commissaire, est-ce que cet ordonnance signifie que le personnel du Château de Gruyères ne ferait plus partie des employés de l'Etat comme c'est le cas actuellement et que par cette ordonnance il ne serait plus soumis à la LPers? Oui ou non? Et y a-t-il eu des modifications dans le budget sur le personnel suite à cette ordonnance du Conseil d'Etat?

**Piller Benoît** (PS/SP, SC), **rapporteur**. Je remercie toutes les intervenantes et les intervenants, nombreux, qui se sont exprimés au sujet de ce budget. Je vais peut-être regrouper les questions.

Une partie des députés, Messieurs et Madame Christa Mutter, Xavier Ganioz, André Schoenenweid et Michel Chevalley, s'inquiètent des taxes et de l'augmentation des taxes universitaires. Au nom de la Commission, je ne me prononcerai pas vu que la décision est arrivée après le vote final de la CFG. Nous n'avons donc pas délibéré sur ce point-là.

Un deuxième groupe de députés, André Schneuwly, Olivier Flechtner et j'ajouterais Nicole Lehner, se plaignent du manque de ressources dans les écoles, plus particulièrement pour les responsables d'établissements ou les directeurs d'établissements scolaires et M<sup>me</sup> Lehner pour le manque de personnel dédié aux personnes en situation de handicap. Je laisserai aussi M. le Commissaire s'exprimer.

Les questions de M<sup>me</sup> Berset concernant le stade Saint-Léonard et le Château de Gruyères sont des questions qui vous sont également destinées, M. le Commissaire. Enfin Laurent Dietrich et Philippe Savoy soutiennent l'amendement de la CFG. Au nom de la Commission, je vous rappelle simplement qu'il a été accepté par 7 voix contre 4. Comme nous l'avons appris, le Conseil d'Etat rejette cet amendement.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**. Je remercie tous les intervenants de leur passion pour l'éducation et la formation.

J'aimerais répondre de manière groupée, si vous me le permettez, pour ce qui concerne les taxes universitaires. Je rappelle que cette année, pour la première fois, on a appliqué finalement la nouvelle loi sur l'Université quant à la législation et à la manière de travailler en collaboration avec le rectorat. Nous avons élaboré et négocié une convention d'objectifs avec un certain nombre d'exigences de notre côté envers l'Université, qui nous a fait part aussi de ses vœux et des moyens qu'elle souhaitait obtenir. Le canton a fait un effort extrêmement important en la matière et il continuera bien sûr à le faire. Maintenant, le rectorat a le droit, dans son autonomie, d'estimer pouvoir réaliser un certain nombre d'objectifs qui pourraient aller plus loin que ce qui a été négocié avec le canton. Il a un certain nombre de moyens à disposition: ça peut être une réallocation de ressources actuelles, ça peut être une suppression de prestations actuelles et l'augmentation de la taxe d'inscription est aussi un moyen qui a été proposé par l'Université. Je ne crois pas qu'il y a un risque pour l'attrait de notre Université dû à l'augmentation d'une taxe, car comme cela a été relevé par M. le Député Chevalley notamment, toute une série de critères sont aussi importants: le coût de la vie, la facilité de trouver un logement, une chambre d'étudiant par exemple. Fribourg, à cet égard, a de très nombreux avantages qui sont reconnus. J'aimerais également préciser, sans trop développer, le nombre d'investissements qui sont prévus directement pour l'Université et déjà l'année prochaine. Je pense à la Bibliothèque cantonale et universitaire pour près de 80 millions, avec évidemment des subventions qui nous seront versées, mais c'est un mon-

tant énorme; on prévoit là la création d'un «learning center» directement pour les étudiants de l'Université; également la Tour Henri pour la faculté de droit, avec des montants de plus de 100 millions probablement. J'aimerais préciser également que dans l'intention du rectorat, les montants qui sont générés par l'augmentation des taxes devraient d'abord aller à l'encadrement des étudiants, notamment en augmentant le nombre de lecteurs, de maîtres-assistants dans le domaine de la médecine spécialisée, dans le domaine de la pédagogie spécialisée, du sport, également dans le domaine des sciences sociales où il y a là une certaine faiblesse. S'y ajoutent la nécessité d'avoir un ingénieur-sécurité, pour la protection précisément des enseignants et des étudiants dans les laboratoires, et des moyens supplémentaires pour un nouveau master en soft matériel. Voilà quelques éléments! M. Ganiot, je peux vous informer que nous n'allons pas revenir sur la décision du Conseil d'Etat et pour le reste, je préfère attendre votre mandat pour donner encore plus d'éléments. Mais si vous me le permettez, j'aimerais continuer à répondre aux interventions qui ont été faites.

M. Schneuwly, M. Flechtner, vous avez aussi abordé les moyens qui sont mis à disposition. J'aimerais d'abord rappeler que la nouvelle loi scolaire doit être mise en vigueur sur plusieurs années, que ce n'est pas terminé, qu'on a jusqu'à la mi-2018 pour le faire, que le message qui vous a été transmis en 2012 prévoyait une augmentation des EPT de responsables d'établissements progressive dans le temps, selon le budget. Alors, on fait au mieux avec cela, ce n'est pas fini, ça va continuer. L'année prochaine, je vais encore revenir au budget 2019 avec des propositions d'augmentation en la matière. Je vous rappelle également que le budget de la DICS est pour le domaine de l'enseignement en quelque sorte en décalage avec le budget de l'Etat puisque pour nous l'année commence avec la rentrée scolaire et se termine à la fin juillet. Tous les éléments de la rentrée scolaire 2018-19 seront dans le budget 2019, c'est pour cela qu'on a un décalage en la matière. Pour répondre aussi à une question sur la pédagogie spécialisée, les moyens que je dois mettre, je vais les mettre lorsque la loi entrera en vigueur et ça se retrouvera dans le budget suivant.

Pour répondre aussi à la question des adjoints: pour l'instant, excusez-moi, j'essaie d'introduire les responsables d'établissements. Dans les cycles d'orientation, on a évidemment une situation parallèle ou identique, mais depuis 30 ans on a consolidé, conforté les choses. Là, on démarre dans le domaine primaire, je ne peux pas tout faire en même temps et je crois qu'on a une augmentation des enseignants et des responsables qui est aussi significative par rapport à la nouvelle loi scolaire.

Les «Sozialarbeiter»? Nous sommes partis dans le canton avec des médiateurs scolaires, on continue d'en ajouter et d'en créer de nouveaux, on n'a pas arrêté. Je sais qu'il y a des communes qui sont plutôt, peut-être du côté alémanique du canton, parties sur des «Sozialarbeiter». C'est certainement

un terme à rediscuter encore mais pour l'instant, je travaille avec les personnes que nous avons formées, notamment à la HEP, qui sont les médiateurs scolaires.

C'est vrai que la part du canton dans le soutien à l'Université, M<sup>me</sup> Mutter vous l'avez dit, c'est 42-43%. J'aimerais seulement relever que les universités, où la part cantonale est plus élevée, sont toutes des universités où il y a une faculté de médecine. Ce n'est précisément pas le cas à Fribourg. Avec l'effort supplémentaire que nous faisons maintenant en faveur du master en médecine, nous montrons la voie que nous avons prise pour soutenir plus fortement l'Université. La réalité fribourgeoise, avec nos moyens, soutient tout à fait la comparaison même si on n'a pas le pourcentage très précis.

Je ne reviendrai pas sur les éléments concernant l'amendement, j'ai donné mes principaux arguments, je ne veux pas les répéter. M. le Député Savoy, c'est vrai que la culture a été touchée et sur l'ensemble des dispositifs – je pense au Conservatoire, où on n'a pas pu réaliser la centralisation décentralisée – mon intervention était de dire le montant lié en soi à la création culturelle. Mais on maintient l'effort en le faisant maintenant et en continuant.

A M<sup>me</sup> la Députée Lehner-Gigon: je crois avoir un peu répondu au niveau de la LPS, mais je suis encore un peu au début de l'opération puisque pour moi ça entre dans une année scolaire qui n'a pas encore été planifiée.

L'égalité entre les cycles 1 et 2 par rapport au cycle 3, je l'ai déjà dit, va se faire certainement avec le temps. Je ne peux pas commencer à donner tout à tout le monde au même moment. Il y a un travail progressif qui demande aussi de suivre les possibilités du budget. Les choses sont connues, elles sont répertoriées, elles viennent les unes après les autres, je ne vais pas, en la matière, aller plus vite que le vent!

Concernant le stade Saint-Léonard, M<sup>me</sup> la Députée, il n'y a pas qu'un million, il y a également un report de crédit. La part du canton s'élève à 2 millions, la part de la ville est également de 2 millions. Il y a donc 4 millions qui vont être dépensés dès l'année prochaine pour l'amélioration du stade. Ensuite, il y aura encore d'autres étapes, vous en avez parlé: la piste cendrée et tout le revêtement des terrains synthétiques doivent être rediscutés. La chose est sur la table et nous nous préparons aussi pour cela. Le canton n'est pas en attente, il agit également.

Enfin le Château de Gruyères: le personnel a toujours été soumis à un règlement. Actuellement, on a revu le mandat parce qu'on a revu les statuts pour répartir les travaux entre le gros-œuvre, je dirais, et l'animation du Château de Gruyères confiée à la Fondation. Puis du coup, on revoit tous les éléments qui sont liés, mais le personnel était déjà soumis à un règlement lié à la Fondation qui en avait la responsabilité. On remet au goût du jour ce qui existait avant et, en la matière, il n'y a pas de changement de la situation actuelle.

- > Au vote, la proposition de la Commission (projet bis) d'augmenter de 50 000 frs le budget de la position 3636.118, Service de la culture, est acceptée par 69 voix contre 19; il y a 3 abstentions.
- > Modifié selon la version de la Commission (projet bis): le nouveau montant de la position 3636.118, Service de la culture, est: 4 050 000 frs.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 69.*

#### Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 19.*

#### Se sont abstenus:

Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total 3.*

### Compensation

**Le Président.** Il y a un deuxième vote, s'il vous plaît! Maintenant, il faut trouver la compensation, comme c'est prévu dans la loi. La compensation, comme vous l'avez déjà entendu, est

prévue à la Direction des finances, au chapitre 3725 SITel – position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers – avec une réduction de charges de 50 000 frs et donc des charges totales de 10 159 680 frs.

M. le Commissaire, je sais que le Conseil d'Etat ne se rallie pas, mais maintenant c'est un peu difficile (*rires*), on cherche la compensation. Je vous donne quand même la parole.

**Le Commissaire.** Je suis comme mon collègue, Directeur de l'Instruction publique, solidaire au Conseil d'Etat, puisque ce sont les éléments du Conseil d'Etat. Permettez-moi simplement de rappeler que les montants prévus au budget correspondent aux projets qui ont été élaborés. Un des plus importants de la législature, à savoir aiguiller notre canton, ce que j'ai dit lors de l'entrée en matière, sur les rails de Fribourg 4.0, en développant une stratégie de digitalisation solide et en implémentant les bases nécessaires au développement de la cyberadministration. Nous avons besoin de ces montants. Je n'ai rien de plus à ajouter.

- > Au vote, la proposition de compensation proposée par la Commission (projet bis) est acceptée par 67 voix contre 21; il y a 2 abstentions.
- > Modifié selon la version de la Commission (projet bis): le nouveau montant de la position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers, SITel, est: 10 159 680 frs.

#### Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel

(SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total 67.*

#### *Ont voté Non:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 21.*

#### *Se sont abstenus:*

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total 2.*

### Direction de la santé et des affaires sociales

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** En préambule, je signale que le budget 2018 de la Direction de la santé et des affaires sociales présente un excédent de charges en augmentation de 7 millions ou + 1% pour atteindre 693,2 millions. Les principales causes de l'évolution de l'excédent de charges entre le budget 2017 et le budget 2018 sont les suivantes:

Tout d'abord, les prélèvements sur provisions sont inférieurs à l'an passé et diminuent ainsi les recettes de 3,6 millions. D'autre part, des charges sont en augmentation dans les domaines suivants:

- > L'aide cantonale nette aux primes de l'assurance-maladie augmente de 2,7 millions. A relever que les subventions cantonales versées à cet effet augmentent de 7,7 millions au budget 2018, dont il faut déduire les subventions fédérales en augmentation, elles, de 5 millions.
- > Le coût net de l'asile progresse de 1,5 million, dont 1,2 million pour l'aide sociale des demandeurs d'asile et 0,3 million pour l'intégration. La part de la Confédération s'élève à 3,4 millions, si bien que la charge supplémentaire brute est de 4,9 millions au budget 2018.
- > Les charges liées aux institutions spécialisées augmentent quant à elles de 7,8 millions, dont 1,7 million à charge de l'Etat.
- > Les EMS et prestations complémentaires alourdissent les charges nettes de l'Etat pour des montants respectifs de 0,7 million et 1,7 million.

Il convient également de relever la diminution de certains excédents de charges, à savoir – 4,3 millions au total dans le financement hospitalier et – 1,8 million pour l'aide sociale.

Quant aux nouveaux postes, ils sont au nombre de 3 EPT.

Au niveau des charges, je me contenterai uniquement de parler du Service de la santé publique. Le total des charges présente une diminution de 2,8 millions ou – 1%. Quant au total

des revenus, ils baissent de 58% et passent de 4,6 millions à 1,9 million en 2018. Au final, l'excédent de charges est en diminution de 178 860 frs par rapport au budget 2017.

A noter dans ce centre de charges, des coûts supplémentaires pour les travaux informatiques de 402 000 frs pour la mise en place du projet de cybersanté dans notre canton, projet imposé par la Confédération et pour la première fois, ce qui mérite d'être relevé, une baisse du montant pour les hospitalisations hors canton, soit dans les hôpitaux publics – 534 080 frs par rapport à 2017 et – 287 590 frs dans les hôpitaux privés. A partir de 2016, on constate une stagnation de l'augmentation du nombre de séjours qui se confirme en 2017. Ainsi, la réalité 2017 sera inférieure au budget.

A relever encore la part du canton au financement du HIB en baisse de 1 million, calculée également sur la base de l'activité réelle en 2016.

Quelques précisions concernant le financement total de l'Etat en faveur du HFR, qui est en baisse de 3,6 millions entre le budget 2018 et 2017 en raison:

1. d'une baisse de financement des prestations hospitalières (prestations LAMAL financées à 55% par l'Etat) de 4,2 millions, du fait d'une baisse des tarifs, soit 9700 frs au budget 2018 alors que 9850 frs sont inscrits au budget 2017, et d'une baisse de volume prévisible par rapport au budget estimé sur la base de l'activité réelle 2016. Pour rappel, les tarifs sont toujours provisoires depuis 2012 et l'on est toujours dans l'attente d'une décision du Tribunal fédéral pour 2012 uniquement.
2. d'une diminution de 2,2 millions du montant pour les prestations ambulatoires. La valeur du point Tarmed est fixée à 90 centimes, suite à la décision pour le tarif 2013, alors que le budget 2017 prévoyait un tarif de 87 centimes. Le soutien de l'Etat pour l'activité ambulatoire a ainsi été revu à la baisse, car les assureurs prennent en charge une part plus importante.
3. Le financement transitoire augmente de 3,2 millions par rapport au budget 2017, pour tenir compte des effets des automatismes salariaux 2018 et du solde des automatismes 2017 sur le personnel du HFR. Comme déjà dit ce printemps lors de l'examen des comptes 2016, le financement transitoire, comme son nom l'indique, est provisoire et devrait prendre fin en 2018.
4. Quant à la part du canton au financement des cliniques privées, elle est en hausse de 1,7 million.

Notons encore qu'en 2018, il n'y a pas de prélèvement sur provision, contrairement à 2017 où un montant de 3 millions est prévu.

J'en viens maintenant à certains points particuliers qui préoccupent les membres de la CFG et qui ont fait l'objet de discussion en séance lors de l'examen du budget du HFR.

Premièrement, nous avons demandé à M<sup>me</sup> la Commissaire ce qui se passe avec le rapport établi en 2016, soit il y a plus d'un an, concernant la situation du personnel du HFR, dont les députés souhaitent connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> la Commissaire nous a répondu que le rapport sur le personnel du HFR en lien avec la LPers a été établi par un groupe de travail incluant une délégation du HFR, du SPO, de la DSAS et de la DFIN. Ce groupe de travail a commenté son rapport devant le Conseil d'Etat en 2016. La DSAS a ensuite été chargée d'émettre des propositions, puis en mai 2017, le HFR a encore été prié de calculer les surcoûts salariaux sur les PIG et autres prestations. Ce rapport est à bout touchant et doit être présenté durant ce mois au Conseil d'Etat. La DSAS sera enfin chargée d'émettre des propositions finales.

Deuxièmement, nous avons demandé, suite à plusieurs démissions au sein de la direction du HFR, que les conclusions du rapport externe sur la gouvernance interne, mandaté par le conseil d'administration du HFR, soient transmises aux députés. M<sup>me</sup> la Commissaire a dès lors pris contact à ce sujet avec M. Menoud, président du conseil d'administration du HFR. Selon ce dernier, sous réserve d'une décision contraire du conseil d'administration, une information résumée pourra être donnée aux députés concernant les résultats de l'audit, en principe au début 2018, pour autant que la protection des données personnelles soit respectée. A la suite de ces discussions, la CFG va adresser un courrier à la DSAS afin d'obtenir l'accès au rapport sur le personnel et au rapport d'audit sur la gouvernance interne du HFR. Dès qu'elle sera en possession de ces rapports, la CFG envisage d'organiser une séance avec le conseil d'administration du HFR.

Nous avons également abordé le sujet de la durée moyenne des séjours en soins aigus au HFR, qui est élevée. Selon les chiffres de l'OFSP, en 2015 cette durée est de 6,9 jours, alors que la moyenne suisse est à 5,6 jours. Nous avons demandé quelles mesures ont été mises en place par le conseil d'administration pour diminuer ce résultat et bien évidemment les charges du HFR. M<sup>me</sup> la Commissaire nous a répondu que plusieurs séances au vert ont été organisées et le conseil d'administration travaille sur un plan de mesures pour améliorer la situation financière. Une mesure par exemple est de faire un suivi plus pointu de la durée du séjour par patient, afin de déterminer à partir de quand il s'agit de journées inappropriées qui ne sont plus prises en charge par les assureurs et qui coûtent au HFR et à l'Etat.

Nous avons demandé un tableau sur l'évolution des postes de travail du HFR depuis 2011 avec une répartition par secteurs. Nous constatons en 2018 un total de 2488 EPT, contre 2078 en 2011, soit près de 20% d'augmentation. Il convient toutefois de préciser que les mandats externes et prestations à des tiers étaient traités hors budget HFR jusqu'en 2014, ce qui représente tout de même 67 EPT selon le document explicatif très détaillé qui nous a été remis par le HFR. Depuis

lors, tous les EPT sont introduits dans le budget des effectifs. Nous avons également relevé par exemple que le personnel administratif a augmenté de manière significative entre 2014 et 2018.

Il a également été question de l'enjeu que constitue la construction du HFR estimé à 400 millions et pour lequel le HFR ne pourra pas mettre plus de 200 millions. M<sup>me</sup> la Commissaire nous a répondu que des solutions devront être trouvées pour garantir des soins de qualité avec un catalogue de prestations un peu plus large que les prestations de base, afin que les gens continuent à se faire soigner dans le canton de Fribourg. Dans ce sens, un apport financier de l'Etat sera très certainement nécessaire si l'on veut un hôpital fort.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Merci à M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son excellent rapport.

J'aimerais juste corriger un élément par rapport au rapport sur le personnel: le HFR n'a pas été prié en mai 2017 de nous donner des informations complémentaires, il avait été prié en 2016 de nous donner des informations complémentaires avec un délai en février 2017. Ils nous ont demandé une prolongation de délai en mai 2017, ce qui veut dire que c'est au moment où on a reçu ces informations complémentaires que ma Direction a pu continuer à mener les réflexions sur ce rapport. Donc, on présentera tout prochainement ce rapport au Conseil d'Etat et il y aura effectivement une suite qui sera donnée.

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE).** Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang. Zur Direktion der Gesundheit und Soziales habe ich 2 Bemerkungen.

Erstens geht es um den Pensionspreis von 103 Franken für die Pflegeheime. Dieser wurde das letzte Mal 2012 aufgrund von Sparmassnahmen eingefroren. Heute sind wir immer noch bei 103 Franken, und zwar nicht mehr wegen den Sparmassnahmen, sondern weil die Verhandlungen bezüglich der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden immer noch am Laufen sind und das nun schon seit fast 20 Jahren. Ich hoffe, dass es nicht noch einmal so lange gehen wird.

Mit dem Pensionspreis von 103 Franken können die Kosten in den Pflegeheimen – dies betrifft die Hotellerie der Pflegeheime, nicht aber die Pflege und Betreuung – nicht mehr gedeckt werden und die EMS schreiben Defizite, welche dann die Gemeinden übernehmen müssen. Es ist eine Belastung für die Heime und es können keine neuen Modelle, keine innovativen Projekte verwirklicht werden. Dies muss schliesslich von den Bewohnerinnen und Bewohnern mitgetragen werden. Um die heutige Qualität zu halten, braucht es unbedingt eine Erhöhung dieses Pensionspreises.

Leider kann ich hier keinen Abänderungsantrag stellen. Die ganze Geschichte – wenn ich das so nennen darf – ist sehr komplex und zieht einen Rattenschwanz nach sich, da es auch Auswirkungen auf die Gemeindebudgets hat, die jetzt bereits gemacht sind. Diese wollen wir nicht ändern. Zudem ist es sehr schwierig, eine Kompensation für fast 2 Millionen Franken zu finden. Ich habe aber bereits mit anderen Grossrätinnen und Grossräten Diskussionen zu einem überparteilichen Mandat geführt, damit dieser Pensionspreis im Budget 2019 erhöht wird. Dies zum Pensionspreis.

Was das Freiburger Spital betrifft – meine zweite Bemerkung –, danke ich der Frau Berichterstatteurin Nadine Gobet für den ausführlichen Bericht. Auch die Sozialdemokratische Fraktion macht sich Sorgen um die Zukunft unseres Kantonsspitals und ist vor allem auch sehr besorgt, was die operative Leitung des Spitals betrifft. Wir sind sehr gespannt auf den Bericht zum Audit.

Mit Erstaunen haben wir festgestellt, dass in den vergangenen Jahren in der Verwaltung fast 100 Stellen geschaffen wurden. Wir können uns das nicht erklären und es ist auch nicht transparent: Wurden diese Stellen transformiert oder handelt es sich um neue Stellen? Und dies, obwohl das Personal auch in der Betreuung und in der Pflege mehr Stellenprozent verlangt hat, aber nur wenige bekommen hat.

Und noch eine kurze Bemerkung zum Schluss: Es wurde versprochen, dass eine Studie gemacht wird zur Frage, ob die Wäsche des Kantonsspitals extern vergeben werden soll oder ob ein neuer Standort am Standort Bertigny möglich wäre. Mit Erstaunen habe ich von einem Brief Kenntnis genommen, den das Pflegeheim Maggenberg in Täfels, das neben dem Spital ist, bekommen hat.

*[Redezeit abgelaufen.]*

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). La stratégie présentée dans le message prévoit des axes d'action pour un programme d'investissements ambitieux dans les domaines de la digitalisation, la mobilité et les transports publics. Mais ce message occulte le mandat donné par notre Constitution selon lequel l'Etat s'engage à soutenir les familles à bas revenu, avec des prestations complémentaires. Pourtant le rapport de la pauvreté est connu. Le nombre de familles concernées dans le canton est d'environ 1875. Pour rappel, en 2010 déjà, ce Parlement a accepté par 64 oui contre 5 non et 16 abstentions, le motion Fasel/Beyeler concernant les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu. Le Conseil d'Etat recommandait au Parlement d'accepter cette motion et mentionnait dans sa réponse que les travaux préparatoires étaient déjà bien avancés et que des simulations financières étaient menées. A l'époque, il a aussi été dit dans cette salle que le Conseil d'Etat avait retenu des montants au budget 2012.

En 2014, le Conseil d'Etat confirmait dans une réponse qu'un avant-projet de loi, interne à l'administration, avec un rap-

port explicatif, existait, ce qu'a confirmé M<sup>me</sup> la Conseillère à la session de février 2017. Cependant, l'application de la motion n'était selon le Conseil d'Etat pas considérée comme réalisable d'ici la fin de cette législature. Il était prévu qu'un montant soit mis au plan financier dès 2018. En 2014, le Conseil d'Etat avait écrit que ce retard se basait seulement sur des réflexions financières. Aujourd'hui, il n'y a à nouveau aucun montant prévu au budget. Je vous demande donc aujourd'hui, Monsieur le Conseiller d'Etat Godel, quelle allure doit avoir un budget afin que le mandat de la Constitution soit placé en priorité de la stratégie et que les montants concernés soient budgétés. Je ne vais pas demander pourquoi la loi n'est toujours pas mise en consultation, cela serait une question rhétorique.

Depuis 2015, le rapport d'activité du Conseil d'Etat indique régulièrement que le travail pour l'introduction d'une prestation complémentaire pour les familles est en bonne voie et que la loi est prête à être mise en consultation. Dans le rapport du Service de l'action sociale 2016, j'ai même pu lire que l'aboutissement de ce projet était l'axe essentiel de ses activités. Une année complète de travail intensif. Et maintenant? Une fois de plus, pas de montant au budget 2018. Des prestations complémentaires pour les familles sont mentionnées au plan financier seulement pour 2021. Je cite le rapport actuel: «Entre-temps le report en fin de législature de la mise en œuvre d'un régime de prestations complémentaires pour les familles a, quant à lui, entraîné une réduction du volume des subventions cantonales de 45 millions de frs». Pour moi, c'est économiser sur le dos des plus pauvres. Les familles monoparentales sont surtout concernées. Actuellement, 1875 familles fribourgeoises attendent toujours un soutien. Leurs enfants sont particulièrement touchés. Si on prend une moyenne de deux enfants par famille, c'est presque 4000 enfants et jeunes qui sont concernés. Le canton de Fribourg se dit «smart» avec une population jeune et se permet de repousser à nouveau ces prestations. Nous ne pouvons et ne voulons pas accepter cela plus longtemps. C'est pourquoi le groupe Vert Centre Gauche va prendre tous les instruments parlementaires à disposition pour obliger le Conseil d'Etat à donner suite à ce dossier, même par le biais d'une initiative parlementaire.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Je remercie les deux intervenantes.

Si je reviens aux remarques qui ont été émises par M<sup>me</sup> la Députée Krattinger, il est vrai que la Commission des finances et de gestion a eu connaissance du projet d'amendement consistant à augmenter le prix de pension dans les EMS de 103 à 105 frs. Globalement, cet amendement recevait un écho positif des membres de la CFG, mais comme cela a été dit, il y avait une incidence non négligeable sur les communes. Les budgets 2018 des communes sont en phase d'élaboration, s'ils ne sont pas tout simplement terminés. La compensation de cette nouvelle dépense posait en outre problème

et, à ce stade, aucune compensation n'a été trouvée. Raison pour laquelle il n'y a pas eu de suite à cet amendement.

Deuxième chose, concernant les nouveaux postes au HFR, y compris dans l'administration, nous en avons parlé à la CFG. Il ne faut pas sous-estimer qu'il y a eu certains transferts de postes: les assistantes médicales et les personnes chargées du codage, qui pouvaient être comptabilisées dans le personnel médical, sont passées dans le personnel administratif. Donc, cela a une incidence non négligeable sur l'évolution des postes dans l'administration.

Quant à la remarque de M<sup>me</sup> la Députée Mäder concernant les prestations complémentaires des familles qui ne figurent pas au budget 2018 et qui attendent une réponse du Conseil d'Etat, je laisse la commissaire y répondre.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat et la Direction ont déjà mené cette réflexion sur l'augmentation du prix de pension au budget 2018. Actuellement, vu le dossier du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ce projet des soins aux personnes âgées est dans le premier paquet discuté. Afin de pouvoir faire les comparaisons entre les différentes années en matière de prestations dans le domaine des personnes âgées en tenant compte de tous les éléments qui constituent un prix dans un EMS, le Conseil d'Etat a décidé de garder ce montant de 103 frs. Les discussions sur le premier paquet avancent d'un bon pas et je suis très optimiste quant à sa finalisation. Avec mes deux collègues membres du comité de pilotage, nous pensons pouvoir venir au début de l'année prochaine avec ce premier paquet. On s'est maintenant mis d'accord sur la répartition des tâches dans ce domaine des soins de longue durée. Il reste maintenant à discuter de la répartition financière par rapport à cette tâche-là, dans le premier paquet. Nous avons mis au plan financier un franc d'augmentation en 2020; donc une augmentation sera possible le cas échéant, dans le cadre du plan financier.

En ce qui concerne les postes du HFR, l'augmentation de ces dernières années est due, comme M<sup>me</sup> la Rapporteuse l'a évoqué, aux 67 postes qui ont été reconnus comme tâches externalisées et qui sont maintenant dans le total des EPT. L'ambulance a aussi augmenté ces dernières années de plus de 40%, donc, évidemment, c'est un chiffre d'affaires qui augmente, ce qui veut dire qu'il faut aussi du personnel pour pouvoir fournir ces prestations. J'aimerais rappeler aussi que Meyriez a réouvert avec un certain nombre de lits en plus. Par ailleurs, l'hôpital fribourgeois a repris des postes d'informatique du SITel, puisque l'informatique est maintenant internalisée. J'aimerais rappeler aussi que la mise en place de contrôles financiers et médicaux a été retenue par le conseil d'administration comme une absolue nécessité. Donc, là aussi, il y a un certain nombre de postes qui ont été attribués.

J'aimerais dire à M<sup>me</sup> la Députée Ursula Krattinger qu'en ce qui concerne le personnel médical et soignant, nous avons

une variation entre 2012 avec 1647 postes et 2018 avec un total de 1927 postes. Donc, de très nombreux postes ont été ajoutés pour le personnel soignant et médical.

Concernant la buanderie, le conseil d'administration a donné un mandat pour cette étude sur la buanderie et la possibilité d'un regroupement sur tout le site du HFR. Le conseil d'administration n'a pas été encore saisi du résultat de cette étude. Donc, en l'état, je n'ai aucune information concernant Maggenberg.

En ce qui concerne la question des prestations complémentaires (PC) pour familles, il est vrai que c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur. J'ai dit plusieurs fois que le projet était prêt et il est toujours prêt à être mis en consultation. Nous l'avons retenu dans le courant de cette année, puisqu'il y avait toutes les discussions dans le cadre du plan financier sur les montants qu'on pouvait prévoir et le projet – parce qu'on avait différentes variantes – que l'on retiendrait pour le soumettre à consultation. Le Conseil d'Etat a retenu des montants au plan financier 2021. Je vais pouvoir aller au Conseil d'Etat d'ici la fin de l'année, tout début de l'année prochaine, pour une autorisation de mise en consultation. J'aimerais quand même rappeler que l'Etat de Fribourg répond déjà partiellement à son mandat, puisque nous avons l'allocation pour les jeunes mamans en situation difficile. Donc, durant la première année, il y a déjà une prestation. C'est déjà un début de PC pour familles entre guillemets. Il est vrai que plusieurs fois j'ai dit que ce projet était prêt; on l'a réactualisé chaque année avec de nouveaux chiffres. Mais ce sont quand même des montants importants qui ont dû être mis dans la balance des priorités du Conseil d'Etat. Pour toutes les familles qui en ont besoin, jusqu'à aujourd'hui, il y a le recours à l'aide sociale qui marche bien. Mais c'est vrai qu'on ne devrait pas, du fait d'avoir des enfants, avoir recours à l'aide sociale, d'autant plus que l'aide sociale est remboursable donc cela peut poser des problèmes pour les familles. Mais on va venir avec ce projet maintenant. Dans le cadre des discussions sur le plan financier, le Conseil d'Etat a été d'accord et a entendu qu'il fallait maintenant qu'on puisse mettre en consultation ce projet. Il y aura donc une période de consultation: cela impliquera un temps aussi pour que les différents partenaires puissent se prononcer. Ensuite, on va pouvoir finaliser un projet. Puis il y aura aussi besoin d'un temps de mise en œuvre, car ce n'est pas si simple que ça de mettre en place ces prestations complémentaires pour familles. Il faut savoir que ce n'est pas comme les personnes âgées où on a une situation stable que l'on n'a pas besoin de réviser chaque fois. Des PC pour familles, cela veut dire peut-être entre deux et quatre révisions par année, donc des frais de gestion importants. On est encore en réflexion sur cette question-là, afin de voir comment on pourrait simplifier la question des frais de gestion. Mais cette fois je peux m'engager, le Conseil d'Etat a dit qu'il entrerait en matière sur une mise en consultation ces prochains mois.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Das Budget der DIAF zeigt eine Erhöhung des Nettoaufwandes: 86 Millionen Franken im Budget 2017 gegenüber 87,66 Millionen Franken im Budget 2018. Hauptursache sind die Mehraufwände des Waldamtes im Bereich der Programmvereinbarungen, plus 1,25 Millionen Franken, und von Grangeneuve für Abschreibungen, plus 0,5 Millionen Franken. Der Direktion wurden 3 zusätzliche Stellen zugestanden, die wie folgt verteilt wurden: 1 Stelle für Grangeneuve, 1 Stelle fürs Landwirtschaftsamt und 1 Stelle wurde mehrheitlich den Oberämtern zugeteilt: jeweils 20 Prozent für die Oberämter Greyerz, See und Sense und 10 Prozent für das Oberamt Saane. Von den verbleibenden 30 Prozent wurden 10 Prozent der Konferenz der Oberamtswärter zugeteilt und 20 Prozent verbleiben beim Generalsekretariat. Nun einige Bemerkungen zu einzelnen Departementen.

**Oberämter:** Grössere Veränderungen in finanzieller Hinsicht gibt es in den 3 Oberämtern, wo es einen Wechsel des Oberamtswärtes gab, da die Pension der zurückgetretenen Oberamtswärter als Aufwand im jeweiligen Oberamt verbucht werden. Die Höhe der Pension richtet sich nach dem Gesetz über die Gehälter und die berufliche Vorsorge der Staatsräte, Oberamtswärter und der Kantonsrichter. Neu wurde in die Rubrik 3132.092 die persönliche Assistenz des Oberamtswärtes in der Höhe von jeweils 15 000 Franken eingeführt. Dieser Betrag dient als Kompensation für die seit dem 1.1.2017 geltende Regelung, wonach die Oberamtswärter alle Sitzungsgelder und Entschädigungen an den Staat abliefern müssen.

**Amt für Gemeinden:** Der Aufwand bewegt sich dort im Bereich des Budgets vom Vorjahr, da auch die Gemeindefusionen mit 3,6 Millionen Franken nahezu auf dem Niveau vom Jahr 2017 liegen.

**Amt für Landwirtschaft:** Dort sind Aufwand und Ertrag gegenüber dem Budget 2017 recht stabil. Bei den Investitionen wurden jedoch die Gesamtausgaben gegenüber dem Budget 2017 um 1 Million Franken reduziert. Es bleibt zu hoffen, dass die Gesuche für Strukturverbesserungsbeiträge im Bereich der Bodenverbesserung und Hochbau trotzdem alle befriedigt werden können.

**Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg:** Der Nettoaufwand liegt dort rund 500 000 Franken höher als im Budget 2017. Die aufgrund der Investitionen erhöhten Abschreibungen in der Höhe von rund 500 000 Franken begründen einen grossen Teil dieses Mehraufwandes.

**Amt für Wald, Wild und Fischerei:** Der Nettoaufwand liegt mit 1,25 Millionen Franken über dem Budget des Vorjahrs. Rund 1 Million Franken erklären sich durch die höheren Subventionen bei den Programmvereinbarungen. In der 4-jährigen Programmvereinbarungsperiode 2016–2019 steigen die Aufwendungen progressiv, dies, weil der Bund entsprechend linear plant. Die Progression entspricht aber der Realität in der Umsetzung.

**Weinberge Lavaux:** Mit der Aufgabe der Bewirtschaftung der Rebflächen des Château de Mur per Ende 2017 und der Verpachtung der Rebflächen im Staatseigentum an die Burgergemeinde Murten wurden 2 Kostenstellen zusammengelegt. Die Vereinbarung mit der Burgergemeinde Murten sieht vor, dass der Staat die Rebfläche verpachtet und den von dieser Fläche vinifizierten Wein in der etikettierten Flasche zurückkauft. Per Saldo bleibt die Vorgabe bestehen, dass die Kostenstelle ausgeglichen sein muss respektive in guten Jahren Überschüsse in den Weinbaufonds abliefern sollte, um in den schlechten Jahren davon zu zehren.

Zum Schluss möchte ich der Regierungsvertreterin Frau Garnier und ihrem Generalsekretär, Herrn Mäder, danken für die sehr gute Zusammenarbeit.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie le rapporteur, également pour l'excellent travail et je n'ai rien à rajouter.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

- > La séance est levée à 17h25.

*Le Président:*

**Bruno BOSCHUNG**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*